

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



Bureau
international
du Travail
Genève

Vers une mondialisation juste

Rapport de la Commission
mondiale sur la dimension
sociale de la mondialisation

Mars 2004

N° 50

A l'intérieur: Le chômage atteint un
niveau record dans le monde entier
Tendances mondiales de
l'emploi 2004

La Journée internationale de la femme



Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix (à gauche) et Carla Del Ponte, Procureur général du Tribunal pénal international, Journée internationale de la femme au BIT, Genève, lundi 8 mars 2004.

Avant d'avoir les droits qui leur sont aujourd'hui reconnus, les femmes avaient au moins leur journée. La première journée nationale de la femme a été célébrée aux Etats-Unis en 1909. L'année suivante, l'Internationale socialiste, réunie à Copenhague, observait une Journée de la femme pour rendre honneur au mouvement de défense des droits des femmes et appuyer la revendication du droit de vote des femmes¹. Et en 1911, la première Journée internationale de la femme était célébrée en Europe, pour exiger en outre le droit au travail et le droit à la formation professionnelle ainsi que l'élimination de la discrimination envers les femmes.

Les manifestations de 1911 ont suscité des commentaires enthousiastes de la part de leurs organisatrices et notamment d'Aleksandra Kollontaï, qui a déclaré que la journée avait remporté un succès dépassant toute attente. Elle a affirmé que, ce jour-là, l'Allemagne et l'Autriche étaient inondées par la foule vibrante des femmes. Des rassemblements étaient organisés jusque dans les plus petites villes et même dans les villages. Les salles étaient comblées, à tel point qu'il a fallu demander à des travailleurs de céder leur place à des femmes. Pour une fois, ce sont les hommes qui sont restés à la maison avec leurs enfants et leurs épouses « captives » qui sont allées aux meetings².

En 1917, Aleksandra Kollontaï et la socialiste allemande Klara Zetkin participèrent à la pre-

mière Journée internationale de la femme célébrée un 8 mars ; c'était à la suite d'une grève déclenchée à Saint-Petersbourg par des femmes russes, qui réclamaient « du pain et la paix ». Nommée ministre dans le nouveau gouvernement soviétique, Kollontaï convainquit Lénine de faire du 8 mars un jour férié en hommage à « l'héroïsme des travailleuses ». Cette date a depuis été retenue dans le monde entier à la suite de la résolution adoptée en décembre 1977 par l'Assemblée générale des Nations Unies, invitant les Etats membres à proclamer une Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix³.

Aujourd'hui, la Journée internationale de la femme donne lieu un peu partout dans le monde à toutes sortes de rassemblements, marches et autres activités. L'OIT l'observe avec une grande régularité depuis 1999, année où le Directeur général du BIT, Juan Somavia, prenant la parole lors de la première séance spéciale du Conseil d'administration jamais convoquée sur ce thème, a promis de veiller à ce que l'Organisation intensifie son action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes⁴ et a inscrit cette date au calendrier des rendez-vous annuels de l'OIT. C'est pourquoi les revendications des femmes qui militent, avec beaucoup d'hommes à leurs côtés, pour obtenir le respect de leurs droits trouvent ici une résonance particulière.

¹ Département de l'information des Nations Unies, DPI/1878, janvier 1997.

² *A history of International Women's Day*, Joyce Stevens, www.isis.aus.com

³ Résolution 32/142 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 32^e session, 105^e séance plénière, 16 décembre 1977.

⁴ Voir « Le nouveau Directeur général s'engage à intensifier l'action de l'OIT en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes », communiqué de presse BIT/99/5, 8 mars 1999.

Le magazine *Travail* est publié quatre fois par an par le Département de la communication du BIT, à Genève. Aussi publié en allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, hongrois, japonais, norvégien, russe, slovaque, suédois et tchèque.

RÉDACTEUR :

Thomas Netter

EDITION ALLEMANDE :

Hans von Rohland

EDITION ARABE :

Khawla Mattar, Bureau de l'OIT à Beyrouth

EDITION ESPAGNOLE :

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION :

Kiran Mehra-Kerpelman

RECHERCHE PHOTO :

Marcel Crozet

GRAPHISME :

MDP, OIT Turin

COUVERTURE :

Matteo Montesano, MDP, OIT Turin

ASSISTANT DE RÉDACTION :

Sam Nuttall

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

www.ilo.org/communication

Imprimé par :

OIT Turin

ISSN 1020-0010

Vers une mondialisation juste

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation affirme que la mondialisation doit changer pour que ses avantages soient plus équitablement répartis entre les peuples et les pays. Ce numéro de *Travail* examine les grands enjeux qui se dégagent du rapport et montre que le travail décent, en concrétisant les bienfaits potentiels de la mondialisation, peut garantir à tous une existence meilleure.

Page 4



EN COUVERTURE

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation : La mondialisation peut et doit changer **4**

ARTICLES GÉNÉRAUX

Tendances mondiales de l'emploi 2004 : Un chômage record mais des signes d'amélioration **10**

Attente à Correntes : Le travail forcé au Brésil **14**

Etrangers dans un pays inconnu **17**
Les dangers cachés des migrations :
Intensification de la traite des enfants

L'amiante dans les lieux de travail :
Un héritage empoisonné **19**

Québec, des « fonds de solidarité »
parrainés par les travailleurs créent des emplois **21**

RUBRIQUES

Planète Travail **23**

Les Nouvelles

- Dixième Réunion régionale africaine **26**
L'emploi au cœur de la politique
- Ils ne veulent pas d'aide : A Addis-Abeba, des emplois pour les personnes handicapées
- Journée internationale de la femme 2004
Le « plafond de verre » serait-il incassable ?
- Conférence des statisticiens du travail :
Adoption de deux résolutions et débat sur un indicateur du travail décent
- La Corée du Sud entre dans une ère nouvelle
- Le Conseil d'administration traite des droits des travailleurs et de la mondialisation
- Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services
- L'Inde, les Etats-Unis et l'OIT joignent leurs forces pour éliminer le travail des enfants dans les activités dangereuses

Champs d'action **35**

L'OIT dans la presse **40**

Médiathèque **42**

L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 177 Etats membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation : La mondialisation peut et doit changer

La mondialisation peut-elle changer de sorte que ses avantages soient plus équitablement répartis entre les peuples et les pays ? De l'avis de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, non seulement elle le peut mais elle le doit. Dans un rapport qui fera date, récemment présenté à l'OIT, la commission précise que l'instauration d'une mondialisation équitable et sans exclus doit devenir une priorité mondiale.

¹ Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous, rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, BIT, Genève, 2004.

ISBN 92-2-215426-6.

Téléchargeable à l'adresse:
www.ilo.org/wcsdg

GENÈVE – Le rapport, intitulé *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*¹, a été établi par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, instituée par l'OIT et coprésidée par Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie.

Dans ce rapport, la commission estime que la mondialisation représente un immense potentiel et qu'elle a «ouvert la voie à de nombreux avantages... favorisé l'ouverture des économies et des sociétés et encouragé la libéralisation des échanges de biens, d'idées et de connaissances...»

Toutefois, le «fonctionnement actuel de l'économie mondiale souffre de déséquilibres profondément ancrés et persistants qui sont inacceptables sur le plan éthique et intenable sur le plan politique... Pour la vaste majorité des femmes et des hommes, la mondialisation n'a pas répondu à leurs aspirations, simples et légitimes, à un travail décent et à un avenir meilleur pour leurs enfants.»

«La direction actuellement suivie par la mondialisation suscite de plus en plus de préoccupations», constatent les membres de la commission. «Ses avantages sont trop lointains pour beaucoup de gens, tandis que ses risques, eux, sont bien réels. ... La corruption est très répandue. Les sociétés ouvertes sont menacées par le terrorisme mondial, et l'avenir des marchés ouverts est de plus en plus remis en question. La gouvernance mondiale est en crise. Nous nous trouvons à un carrefour critique et il est urgent de repenser nos politiques et institutions actuelles.»

Juan Somavia, Directeur général du BIT, qui avait proposé la création de la commission mondiale, a fait observer que cette analyse systématique de la dimension sociale de la mondialisation était une première, précisant que l'OIT avait confié à la commission le mandat de rechercher une identité de vues et de formuler des propositions sur des sujets à propos desquels on n'entend aujourd'hui que des «monologues parallèles». Et de constater : «Cette commission apporte un message d'espoir réaliste et frappé au coin du bon sens. Faire en sorte que la mondialisation soit juste et n'exclue personne est un objectif ambitieux mais pas irréalisable, et c'est une priorité mondiale.»

M. Somavia a rappelé que les 26 membres de la commission, parmi lesquels un prix Nobel d'économie, des hommes politiques, des parlementaires, des experts des questions sociales et économiques et des représentants d'entreprises et de multinationales, de syndicats, du monde universitaire et de la société civile, représentaient bien «les divers acteurs et intérêts, parfois antagonistes, qui caractérisent la mondialisation et s'étaient attelés à une tâche difficile : analyser ses effets et formuler des propositions pour corriger ses déséquilibres»². Leur rapport «ne propose pas de solutions simples ni de solutions miracles, car il n'en existe point. Son objectif est d'aider à sortir de l'impasse actuelle en focalisant l'attention sur les préoccupations et les aspirations des hommes et des femmes et sur les moyens de mieux exploiter le potentiel de la mondialisation.»

Parmi les mesures préconisées pour parvenir à une mondialisation équitable et sans exclus, la commission propose toute une série de changements coordonnés visant à améliorer la gouvernance et la transparence aux niveaux national et international. Il s'agit de mettre en place des règles plus équitables en matière de commerce international, d'investissement, de finance et de migrations, afin de tenir compte de l'ensemble des intérêts, droits et responsabilités en présence; de prendre des mesures pour promouvoir les normes fondamentales du travail et une protection sociale minimale dans l'économie mondiale; de mobiliser de nouvelles ressources au niveau international pour renforcer les capacités et réaliser les objectifs de développement pour le millénaire. La commission estime qu'une mondialisation équitable suppose en outre l'amélioration de la gouvernance dans tous les pays et indique quelles devraient être les priorités des politiques nationales, locales et régionales pour que tous aient une réelle possibilité de saisir les occasions offertes par la mondialisation.

Elle recommande de faire de l'accès au travail décent un objectif mondial, servi par des stratégies nationales et internationales complémentaires. «Cela répondrait à une exigence politique fondamentale dans tous les pays.» Stimuler partout la création d'emplois permettrait de réduire les tensions sociales à l'intérieur des pays et les frictions économiques entre eux. En outre, une coordination plus étroite des politiques macroéconomiques permettrait de «mettre en œuvre une stratégie plus équilibrée en vue d'une croissance mondiale durable et du plein emploi, y compris le partage équitable, entre les pays, de la responsabilité de maintenir à un haut niveau la demande effective de l'économie mondiale».

Notant que l'une des raisons pour lesquelles des objectifs sociaux tels que celui de l'emploi ne sont pas prioritaires au niveau mondial, réside dans le fait que les organisations internationales se limitent à leurs domaines de compétence respectifs et ne collaborent pas suffisamment, la commission recommande que les organisations internationales concernées lancent des «initiatives « favorisant une action cohérente et permettant d'élaborer des stratégies plus harmonieuses en vue de rendre la mondialisation juste et bénéfique pour tous. L'objectif serait de formuler progressivement, sur des questions précises, des propositions d'action commune, intégrant de façon équilibrée les dimensions économiques, sociales et

² La commission mondiale est un organe indépendant qui assume la pleine responsabilité de son rapport ; ses membres ont participé à ses travaux à titre individuel. Elle était composée de deux coprésidents: Tarja Halonen et Benjamin William Mkapa ; de 19 membres: Giuliano Amato, Ruth Cardoso, Heba Handoussa, Eveline Herfkens, Ann McLaughlin Korologos, Lu Mai, Valentina Matvienko, Deepak Nayyar, Taizo Nishimuro, François Périgot, Surin Pitsuwan, Julio Maria Sanguinetti, Hernando de Soto, Joseph Stiglitz, John J. Sweeney, Victoria Tauli-Corpuz, Aminata D. Traoré, Zwelinzima Vavi et Ernst Ulrich von Weizsäcker ; et de cinq membres de droit : Bill Brett, Eui-yong Chung, Daniel Funes de Rioja, Juan Somavia et Alain Ludovic Tou.
Voir : www.ilo.org/wcsdg

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, de gauche à droite : Benjamin William Mkapa, Président de la Tanzanie, Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et Juan Somavia, Directeur général du BIT.
Londres, 24 février 2004.



environnementales. La première initiative devrait porter sur la question de la croissance mondiale, de l'investissement et de la création d'emplois et associer les organes compétents des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les autres questions prioritaires qui devraient faire l'objet de telles initiatives sont celles de l'égalité entre les sexes et de l'accès des femmes à l'autonomie, de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire et des établissements humains.

Les coprésidents de la commission, M^{re} Halonen et M. Mkapa, ont déclaré : «Une meilleure mondialisation: telle est la clé d'une vie plus prospère et plus sûre pour tous les habitants de notre planète au XXI^e siècle. Notre message est critique mais positif. Il s'agit de changer le cours de la mondialisation. Nous estimons que celle-ci peut profiter à plus de personnes, que ses avantages doivent être mieux partagés entre les pays et à l'intérieur des pays, qu'un plus grand nombre de voix doivent se faire entendre et influencer sur les événements. Les ressources et les moyens existent. Ce que nous proposons est ambitieux mais réalisable. Nous sommes certains qu'un monde meilleur est possible.»

Avis divergents et perspectives communes

La conclusion à laquelle est parvenue la commission après avoir examiné la foule d'informations réunies et examinées au cours de ses travaux, est la suivante: «Le processus actuel de mondialisation génère des déséquilibres au sein des pays et entre eux. Des richesses sont créées, mais elles ne sont d'aucun profit pour un trop grand nombre de pays et de personnes.» Selon elle, le travail et l'emploi doivent occuper une place centrale dans toute stratégie visant à mieux répartir les avantages de la mondialisation, rappelant que plus de 185 millions de personnes sont au chômage dans le monde, chiffre le plus élevé jamais enregistré, et que l'«économie informelle» ne cesse de se développer.

La commission a élaboré ses conclusions et recommandations sur la base de vastes

© AFP



Un centre d'appel en Tunisie.

consultations, menées dans le monde entier au cours de ces deux dernières années. Dans le cadre des vingt-six «dialogues» auxquels elle a participé dans plus de vingt pays, elle s'est efforcée non seulement d'établir les faits, mais aussi de susciter un débat entre des courants de pensée différents et souvent critiques. Des séances spéciales ont été organisées pour permettre au monde de l'entreprise, des travailleurs et de la société civile de faire connaître leurs points de vue.

La commission indique que «dans le kaléidoscope d'opinions qui ressort de ces dialogues, de nombreux points communs se dégagent». Ainsi, le sentiment d'insécurité et l'inquiétude pour l'emploi sont très répandus. Comme l'a dit ce participant à un dialogue organisé aux Philippines : «A quoi bon une mondialisation qui diminue le prix des chaussures d'un enfant mais coûte son emploi à son père?» Certains voient dans la mondialisation une menace pour ce qu'un autre interlocuteur a appelé «les institutions traditionnelles telles que la famille et l'école», d'autres craignent qu'elle n'engendre des règles injustes, favorables aux puissants et d'autres encore voudraient un Etat plus efficace.

«Nous avons de plus en plus le sentiment de vivre dans un monde sans défense face à des changements dont nous ne sommes pas

maîtres», a déclaré un participant du Costa Rica, «un sentiment de fragilité qui se répand parmi les gens ordinaires, dans les pays, dans des régions entières». Résumant la force de la mondialisation, un participant de l'Egypte a déclaré: «Nous dormions sur le rivage lorsqu'une grosse vague est arrivée.»

La question des migrations est l'un des sujets d'inquiétude les plus fréquemment mentionnés, dans les pays d'origine comme dans les pays de destination. Outre l'«exode des compétences» qu'elles entraînent et qui sape les efforts de développement des pays, le fait que les migrants pauvres de toutes régions, et surtout les femmes, n'aient souvent d'autre choix que de travailler dans l'économie clandestine des pays de destination, a été relevé.

Partout dans le monde, l'intégration régionale est considérée comme la voie vers une mondialisation plus équitable et bénéfique pour tous et bien des interlocuteurs de la commission ont déclaré que soutenir les Nations Unies était le meilleur moyen de relever les défis de la mondialisation.

La commission a constaté que la plupart des participants aux séances de dialogue étaient convaincus qu'il existait des solutions et que beaucoup les recherchaient ou essayaient déjà de le mettre en application. Tous reconnaissent que même si, dans sa forme actuelle, la mondialisation a des effets pervers, elle est désormais une réalité et elle oblige à ajuster les priorités.

«Le monde extérieur peut se débrouiller sans nous mais nous ne pouvons nous passer de lui», a dit quelqu'un en Tanzanie. Et en Pologne : «Si la mondialisation est un fleuve, construisons des barrages pour produire de l'énergie.»

Mondialisation bien ordonnée commence par soi-même

La commission affirme qu'une mondialisation équitable passe par l'amélioration de la gouvernance aux échelons national et international. Dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, les acteurs du public et du privé doivent être comptables de

leurs politiques et de leurs actes. «Aucun pays n'a le monopole de la bonne gouvernance.»

La première condition est que chaque pays respecte les besoins et les intérêts des autres en formulant ses politiques nationales. Le rapport souligne l'obligation particulière qu'ont les pays les plus influents dans les instances internationales, de tenir compte des intérêts de toutes les parties et de respecter leurs engagements internationaux.

Au niveau national, les avantages de la mondialisation ne peuvent être largement partagés, et ses effets pervers maîtrisés, que si les principes fondamentaux de la démocratie, de l'équité sociale, des droits de l'homme et de la primauté du droit sont respectés. Parallèlement, des institutions solides sont nécessaires pour que chacun ait ses chances et que l'esprit d'entreprise puisse se développer dans une économie de marché qui fonctionne correctement.

La commission considère que l'efficacité de l'Etat doit être renforcée pour que celui-ci puisse gérer le processus d'intégration dans l'économie mondiale, renforcer les capacités des individus et des entreprises, garantir une protection sociale adéquate et assumer ses responsabilités face aux grands enjeux économiques et sociaux. La démarche doit être intégrée, ce qui suppose une réelle collaboration entre les centres de décision économique et sociale. Dans ce contexte, de solides mécanismes de concertation et la participation des acteurs concernés, soutenus par des organisations d'employeurs et de travailleurs représentatives et une société civile dynamique, sont essentiels.

Le rapport souligne que la mondialisation ne pourra bénéficier à tous qu'une fois l'immense secteur informel intégré dans l'économie dominante. Pour cela, il faut non seulement institutionnaliser et respecter les

droits de propriété et les droits des travailleurs mais encore améliorer la productivité et l'accès aux marchés.

«Notre vision de la mondialisation est ancrée dans la réalité locale», affirment les membres de la commission. Ils mettent en effet l'accent sur l'action à l'échelon local et en particulier sur la protection du droit de se faire entendre, du droit à la culture et à l'identité, ainsi que sur la création de capacités de production locales qui puissent jouer leur propre rôle dans l'économie mondiale tout en étant conformes aux aspirations et priorités locales. Faisant observer que les conditions de travail et l'emploi sont généralement les critères en fonction desquels sont jugés les bienfaits ou les méfaits de la mondialisation, la commission rappelle que la promotion de l'emploi et du travail décent revêt une importance capitale et appelle de ses vœux un nouveau contrat social, qui tienne compte des intérêts des travailleurs comme des employeurs.

Le rapport indique des moyens et instruments auxquels peuvent recourir les gouvernements et les acteurs sociaux pour permettre aux citoyens de profiter des avantages de la mondialisation ainsi que pour les protéger et les assister en cas d'ajustements. Il invite les organisations internationales et les nations prospères à aider les pays à les mettre en œuvre. Dans ce contexte, la communauté internationale a le devoir de garantir la satisfaction des besoins matériels et les autres conditions de la dignité humaine énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire devraient être considérées comme les premiers pas vers la construction d'un socle socioéconomique pour l'économie mondiale.

Des règles justes et des politiques équitables

L'une des recommandations fondamentales de la commission est que les règles et décisions mondiales qui conditionnent le commerce et la finance doivent laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement. Et de préciser : «Cela est essentiel pour qu'ils puissent adopter des politiques et des dispositifs institutionnels adaptés à leur niveau de développement et à leurs spécificités. Il faut revoir les règles qui restreignent indûment les options qui s'offrent à eux pour accélérer leur développement agricole et industriel et préserver leur stabilité financière et économique.»

En outre, les organisations internationales et les pays donateurs doivent renoncer à imposer des conditions de l'extérieur et laisser le pouvoir de décision aux pays bénéficiaires eux-mêmes. L'action positive est nécessaire pour les pays qui n'ont pas les mêmes moyens que ceux dont le développement a démarré plus tôt.

Autres conclusions du rapport :

- Le système commercial multilatéral devrait substantiellement réduire les restrictions inéquitables qui empêchent les produits pour lesquels les pays en développement ont un avantage comparatif d'accéder aux marchés – cela vaut notamment pour le textile, l'habillement et les produits agricoles. Dans ce domaine, les intérêts des pays les moins avancés devraient être sauvegardés par un traitement spécial et différentiel visant à renforcer leur potentiel d'exportation.
- Des règles équitables pour le commerce et les flux de capitaux doivent s'accompa-





gner de règles équitables concernant les mouvements transfrontaliers de personnes. Des mesures doivent être prises pour mettre en place un cadre multilatéral qui soumette ces mouvements à des règles uniformes et transparentes et préserve les intérêts des migrants eux-mêmes et ceux des pays d'origine ou de destination.

- Les systèmes mondiaux de production ont proliféré, d'où la nécessité d'une réglementation nouvelle pour les investissements directs étrangers (IDE) et la concurrence. Pour les IDE, il importera de négocier, dans un cadre qui recueille l'assentiment général, un mécanisme multilatéral équilibré, favorable au développement et tenant compte de l'ensemble des intérêts, droits et responsabilités.
- Les normes fondamentales du travail, telles que définies par l'OIT, constituent un ensemble minimal de règles qui s'appliquent au travail dans l'économie mondiale et dont l'observation doit être renforcée dans tous les pays. Une action plus énergique est nécessaire pour assurer le respect de ces normes fondamentales dans les zones franches d'exportation, et d'une manière générale, dans les systèmes mondiaux de production. Toutes les institutions internationales compétentes ont le devoir de promouvoir ces normes et de veiller à ce qu'aucun aspect de leurs politiques ou programmes n'entrave leur application.
- Un niveau minimum de protection sociale pour les individus et les familles, y compris une aide à la reconversion des travailleurs qui perdent leur emploi, doit faire partie intégrante du socle socioéconomique de l'économie mondiale. Donateurs et institutions financières devraient contribuer au renforcement des systèmes de protection sociale des pays en développement.
- Il faut faire en sorte que le système financier international favorise davantage une croissance mondiale durable. Les flux financiers transfrontaliers ont augmenté massivement mais le système est instable, sujet à des crises qui ont tendance à se propager et laisse de côté les pays pauvres et ceux qui ont peu de capitaux. Il faut aussi intensifier la recherche de mécanismes efficaces et équitables pour le remboursement de la dette, de manière à garantir une juste répartition des responsabilités et des charges entre créanciers et débiteurs, tout en accélérant et intensifiant le processus d'allègement de la dette.
- La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des grands objectifs mondiaux et en particulier les objectifs de développement pour

le millénaire. En ce qui concerne l'aide publique au développement, il faut non seulement atteindre l'objectif de 0,7 pour cent mais encore explorer activement et mettre en place d'autres sources de financement. Si cet objectif avait été réalisé au cours de ces trente dernières années, 2500 milliards de dollars supplémentaires auraient été investis dans le développement.

- Rappelant qu'il n'existe, à l'échelle mondiale, aucune structure institutionnelle qui jouisse de l'autorité politique nécessaire pour coordonner les activités en matière de fiscalité, le rapport préconise l'adoption de mesures strictes visant à réduire l'évasion et la fraude fiscales, et attire l'attention sur d'autres sources de financement exploitables à l'échelle mondiale et d'autres moyens de mobiliser des fonds, par exemple, en créant un mécanisme de financement international, en réaffectant les dépenses militaires à l'aide au développement ou encore en faisant appel à des initiatives privées.

Renforcer le système multilatéral en améliorant la gouvernance mondiale

«La réforme de la politique économique et sociale internationale exigera un appui politique mondial, l'engagement des principaux acteurs mondiaux et le renforcement des institutions mondiales», peut-on lire dans le rapport. «Le système multilatéral des Nations Unies a un rôle central à jouer dans la gouvernance mondiale et il dispose de moyens sans équivalent pour guider le processus de réforme. Pour pouvoir relever les défis actuels et futurs de la mondialisation, il doit renforcer son efficacité et améliorer la qualité de sa gouvernance, surtout en ce qui concerne la nécessité d'une représentation et de décisions plus démocratiques, l'obligation de rendre des comptes à la population et la cohérence des politiques.»

La commission recommande diverses mesures pour rendre le système multilatéral, y compris les institutions de Bretton Woods et l'OMC, plus démocratique et plus transparent dans ses procédures décisionnelles. Elle préconise des mécanismes d'évaluation indépendante, une expansion progressive du contrôle parlementaire et la création d'un groupe parlementaire mondial qui coordonnerait la surveillance des principales organisations internationales.

Le rapport insiste sur la nécessité d'assurer une plus grande cohérence des politiques économiques et

© BIT/M. Crozet



Usine de filets de pêche, zone franche d'exportation de Dar es-Salaam, Tanzanie.

politiques sociales, tant au niveau national qu'au niveau international. Cela suppose que les gouvernements aient une vision plus globale des politiques mondiales et tiennent davantage compte de la dimension sociale de la mondialisation au sein de grandes institutions comme le G8 et le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Une importante proposition concerne le lancement d'«initiatives visant à rendre les politiques plus cohérentes», dans le cadre desquelles les organisations internationales élaboreraient une approche commune des grands problèmes mondiaux. La première de ces initiatives devrait porter sur la croissance, l'investissement et l'emploi dans l'économie mondiale.

Selon le rapport, «le problème de la cohérence des politiques mondiales dépend avant tout de facteurs au niveau national». La commission appelle les chefs d'Etat et de gouvernement à s'assurer que leurs représentants dans les instances internationales promeuvent une approche intégrée des questions économiques et sociales.

Rendre les choses possibles en associant les acteurs concernés

La commission insiste sur le fait que tous les acteurs ont la responsabilité de respecter les principes et les valeurs universellement partagés et de contribuer à l'avènement d'une mondialisation plus équitable. Elle demande que le plus grand nombre d'acteurs des sphères gouvernementales, politiques, économiques, syndicales et de la société civile veillent à ce que ses recommandations soient suivies d'effet. S'agissant de l'action internationale, la commission indique que nombre de ses propositions devraient être examinées par des institutions et instances existantes mais que d'autres questions nécessitent la création de nouveaux espaces de dialogue et de confrontation en vue d'aboutir à un consensus.

Elle propose donc l'organisation d'une série de dialogues pluripartites, réunissant tous les acteurs concernés afin qu'ils se mettent d'accord sur des questions fondamentales, telles que la création d'un cadre multilatéral pour les mouvements transfrontaliers des personnes; la mise en place d'un cadre de développement pour les IDE assurant un juste équilibre entre les droits et les obligations des investisseurs, des pays d'accueil et des pays d'origine; la responsabilité sociale des entreprises pour une mondialisation plus

équitable; la mondialisation, l'ajustement et la protection sociale; le renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation et des technologies de l'information pour mettre les avantages de la mondialisation à la portée du plus grand nombre; et l'égalité entre hommes et femmes, considérée comme instrument d'une mondialisation plus intégratrice.

En outre, la commission propose la mise en place d'un vaste « forum sur les politiques de la mondialisation » qui réunirait les organisations internationales et d'autres acteurs clés pour débattre de la mondialisation et de son impact social ainsi que pour élaborer des politiques économiques et sociales de portée mondiale. Elle suggère que ce forum produise périodiquement un «rapport sur l'état de la mondialisation» et renforce les programmes de recherche et de collecte de données sur la base desquels ces politiques doivent être conçues.

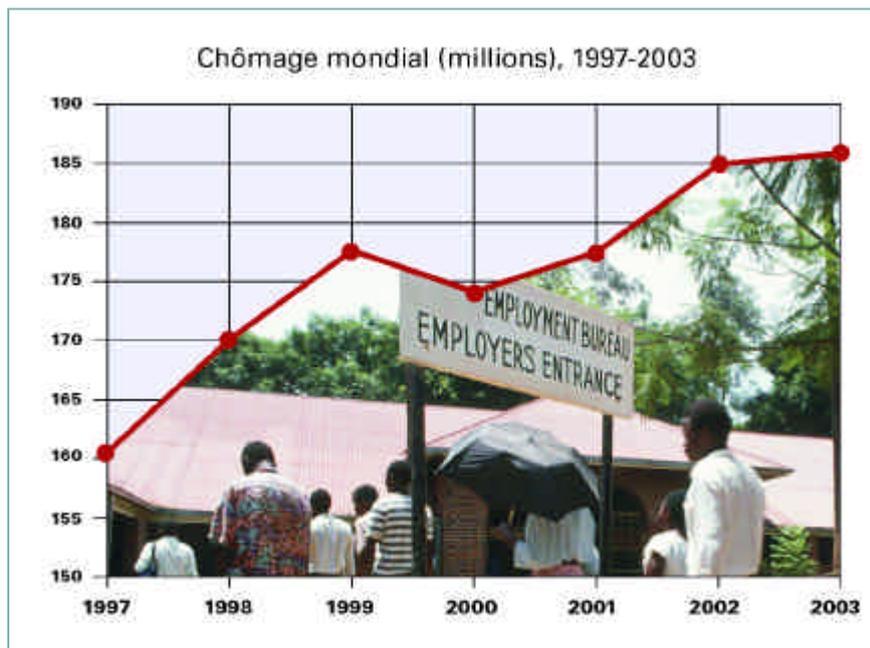
Ce rapport sera soumis à l'attention du Conseil d'administration en mars, et en juin, lors la Conférence internationale du Travail, le Directeur général présentera des propositions sur les mesures de suivi que pourrait prendre l'OIT. Il sera également transmis aux chefs d'Etat et de gouvernement, au Secrétaire général des Nations Unies, aux directeurs des principales organisations internationales ainsi qu'à d'autres institutions intergouvernementales et aux principaux acteurs non étatiques de la communauté mondiale. Tous seront invités à débattre des recommandations et à réfléchir à la suite qu'ils entendent leur donner dans leurs domaines de compétence respectifs.

Les membres de la commission précisent que leur rapport, en tant que document collectif, est très différent du celui qu'ils auraient pu rédiger à titre individuel, tout en soulignant que leur expérience leur a démontré la valeur du dialogue et son efficacité en tant qu'instrument du changement. Ils sont en outre convaincus que cette expérience peut et doit être renouvelée sur une plus grande échelle.

Les deux présidents reconnaissent que le projet est ambitieux, mais savent qu'il est réalisable, car c'est le bon sens qui en a inspiré la conception. Selon eux, l'alternative qui se présente est claire: soit l'on remédie au déficit de gouvernance mondiale observable aujourd'hui, en veillant à ce que tous les protagonistes assument leurs responsabilités et en adoptant des politiques cohérentes qui puissent ouvrir la voie à une mondialisation équitable et juste, au niveau national comme au niveau international; soit l'on tergiverse et on court alors le risque d'entrer dans une spirale d'insécurité, d'agitation politique, de conflits et de guerres.

Note de la rédaction : Cet article a été rédigé au moment de mettre sous presse. Le rapport et les réactions qu'il aura suscitées feront l'objet d'un compte-rendu plus détaillé et approfondi dans le prochain numéro du magazine.

Tendances mondiales de l'emploi : un record mais des signes d'alarme



Source: BIT, *Tendances mondiales de l'emploi*, 2004.

Malgré la reprise économique du second semestre de 2003, le chômage a continué de grimper dans le monde, atteignant un nouveau chiffre record de 185,9 millions d'hommes et de femmes et touchant plus particulièrement les jeunes. En outre, le nombre de travailleurs pauvres, 550 millions, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré, n'a pas bougé. Néanmoins, un nouveau rapport du BIT considère que la situation n'est pas totalement désespérée.

GENÈVE – Dans l'ensemble, la lecture du rapport annuel du BIT sur l'emploi, *Tendances mondiales de l'emploi*, 2004¹, paru au mois de janvier, n'est guère réjouissante : le nombre des personnes sans emploi, à la recherche de travail ou en situation de pauvreté est plus élevé que jamais, surtout parmi les jeunes.

Pourtant, tout n'est pas noir. Avec un optimisme prudent, le rapport ajoute que si elle se poursuit tout au long de l'année 2004, la reprise économique qui s'est amorcée au second semestre de 2003 pourrait apporter un certain soulagement. Et si cette embellie

s'accompagne d'une réorientation des politiques de l'emploi, la situation pourrait bien commencer à s'améliorer cette année.

« Notre plus grande crainte est que, si la reprise s'essouffle et si la création tant attendue d'emplois nombreux et de qualité est encore retardée, beaucoup de pays ne parviennent pas à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, conformément à l'objectif de développement pour le millénaire », indique Juan Somavia, Directeur général du BIT. « En revanche, si les décideurs cessent de considérer l'emploi comme une question secondaire et placent le travail décent au cœur des politiques macroéconomiques et sociales, alors la tendance s'inversera et la pauvreté reculera. »

Les faits nouveaux constatés dans le rapport de cette année sont les suivants :

- En 2003, le nombre de personnes sans travail à la recherche d'un emploi a atteint 185,9 millions, soit 6,2 pour cent de la population active totale, ce qui est le chiffre le plus élevé jamais enregistré par le BIT. Toutefois, l'augmentation est marginale par rapport au chiffre de 2002, que le BIT avait estimé à 185,4 millions².
- Sur ce total, on dénombre 108,1 millions d'hommes, soit 600 000 de plus qu'en 2002. Le chômage des femmes a légèrement baissé, passant de 77,9 millions en 2002 à 77,8 millions en 2003.
- Les plus touchés sont les jeunes de 15 à 24 ans parmi lesquels 88,2 millions sont au chômage, ce qui représente un pourcentage considérable de 14,4 pour cent.
- Bien que l'« économie informelle » ait continué de se développer dans les pays à faible croissance, le nombre de « travailleurs pauvres », à savoir ceux qui gagnent 1 dollar ou moins par jour, est resté stable en 2003 (550 millions de personnes selon les estimations).

Les tendances région par région

L'augmentation du chômage et du sous-emploi au cours du premier semestre de 2003 est due à la lenteur de la reprise dans les pays industrialisés, à l'incidence du SRAS sur l'emploi en Asie et aux conflits armés. On trouvera ci-dessous la ventilation des statistiques

¹ Tendances mondiales de l'emploi, 2004. BIT, Genève, 2004, ISBN 92-2-215107-0. Peut être consulté en ligne à l'adresse : www.ilo.org/public/french/employment/strat/global.htm

² Le rapport de 2003 sur les tendances mondiales de l'emploi faisait état de 180 millions de chômeurs à la fin de 2002, mais ce chiffre a été révisé depuis sur la base des données actualisées.

Emploi 2004 : Un chômage amélioration

actuelles du chômage et les perspectives par région.

Les **régions industrialisées** ont renoué avec la croissance – surtout au second semestre de 2003 – après les deux années de ralentissement économique. Elles pourraient voir leur chômage diminuer si la croissance du PIB des Etats-Unis est créatrice d'emplois et si, en Europe, le taux d'emploi de la population active continue d'augmenter.

L'**Amérique latine et les Caraïbes** ont été très durement touchées – tant sur le plan de la croissance que sur celui de l'emploi – par la baisse d'activité enregistrée à l'échelle mondiale en 2001, mais la courbe de la croissance s'est légèrement redressée en 2003. Malgré la timidité de cette reprise, le taux de chômage régional a diminué, probablement grâce à l'amélioration de la situation de l'Argentine et au ralentissement de la croissance de la population active.

L'**Asie de l'Est** a vu son chômage augmenter malgré une forte croissance (plus de 7 pour cent). En **Asie du Sud-Est**, le chômage a baissé sensiblement et les taux d'activité ont progressé. En Asie du Sud, le chômage est resté stable malgré une hausse de 5,1 pour cent du PIB. Le nombre des travailleurs pauvres n'a donc pas diminué et l'emploi informel a gagné du terrain. L'**Asie de l'Est** connaîtra une légère progression du chômage, due au nombre élevé des nouveaux venus sur le marché du travail (plus de 6 millions par an jusqu'en 2015). L'**Asie du Sud-Est** pourrait réduire encore le chômage et aussi le nombre des travailleurs pauvres si les pays dans lesquels la pauvreté est le plus répandue parviennent à s'orienter vers une croissance du PIB et de l'emploi semblable à celle qu'enregistrent depuis quelques années les pays les plus prospères de la région.

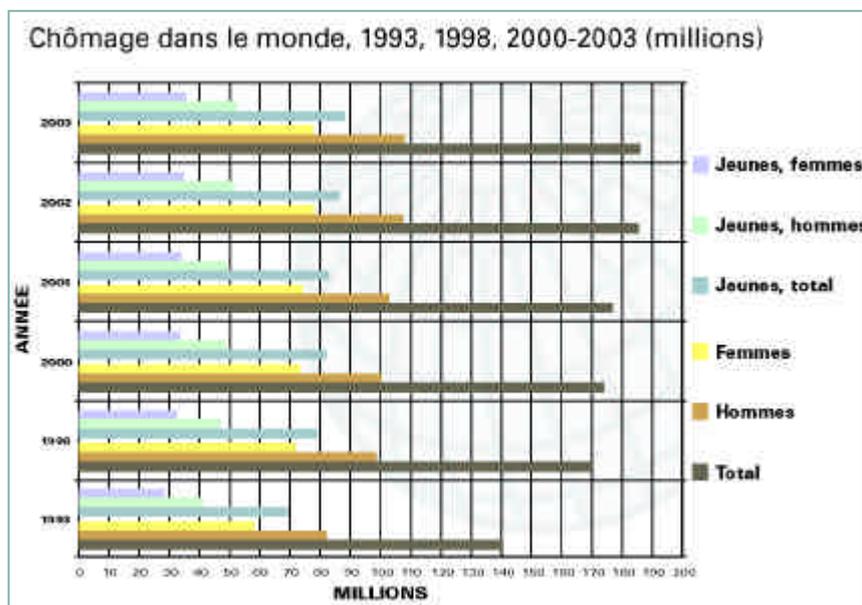
Au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, le chômage a également augmenté, atteignant 12,2 pour cent, soit le taux le plus élevé du monde. Cette situation tient à la fois à la restructuration en profondeur de l'emploi dans le secteur public et à la forte progression de la population active. A ces deux causes s'ajoutent, pour les pays d'émigration, les mesures prises par certains pays du Golfe pour remplacer les travailleurs expatriés par des nationaux. Les perspec-

tives restent maussades pour les deux sous-régions. La dépendance envers le cours du pétrole, la rapidité de la croissance de la population active qui dépasse la capacité d'absorption de certaines économies, le dysfonctionnement des institutions publiques et l'ampleur de la pauvreté dans certains pays sont autant d'obstacles à une réelle amélioration des marchés du travail.

En **Afrique subsaharienne**, ni le chômage ni la forte proportion de travailleurs pauvres n'ont diminué. En raison par ailleurs de l'impact du VIH/sida sur les marchés du travail et de l'exode des compétences, qui privent la région d'un précieux capital humain, il est peu probable que celle-ci parvienne à réaliser l'objectif de développement pour le millénaire.

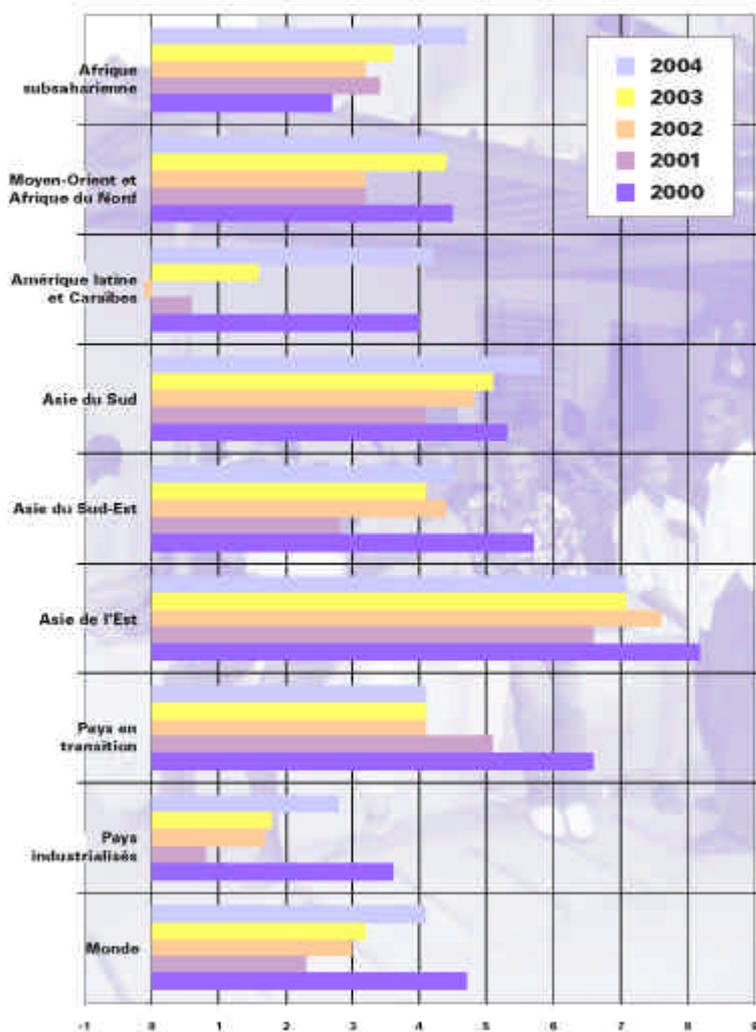
Après des années de hausse du chômage pour cause de restructuration économique, les **pays en transition** semblent être enfin parvenus à inverser la tendance en 2003. La situation du marché du travail devrait s'améliorer quelque peu grâce aux investissements étrangers. La vigueur de la demande intérieure, l'expansion du commerce extérieur et la maîtrise des

>>



Source: BIT, *Tendances mondiales de l'emploi*, 2004.

Croissance économique et projections, 2000-2004 (évolution annuelle en pourcentage)



Source: BIT, *Tendances mondiales de l'emploi*, 2004.

>> problèmes liés à la transition sont des signes encourageants. Mais, dans cette région également, le VIH/sida risque de nuire de plus en plus au développement de certaines économies.

Quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

« L'objectif global est d'absorber les 514 millions de nouveaux actifs et de faire baisser le nombre des travailleurs pauvres d'ici à 2015 », peut-on lire dans le rapport. « Or pour que la croissance du PIB soit créatri-

COMMENT STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS ?

- Adopter des mesures de soutien aux pauvres. La pauvreté, qui va de pair avec la progression du chômage et du sous-emploi, entrave la croissance de l'emploi. En raison de leur éducation insuffisante, de leurs problèmes de santé et, souvent, de leur manque d'autonomie, les indigents ne peuvent vaincre la pauvreté par leurs propres moyens. Il faut donc les y aider par des mesures spécialement conçues à leur intention, qui leur ouvrent l'accès au travail décent. Cela suppose qu'hommes et femmes se voient offrir la possibilité d'exercer un emploi productif et rémunérateur dans des conditions de liberté, de sécurité et de dignité.
- Favoriser une croissance créatrice d'emplois. Si elle ne crée pas d'emplois, la croissance finira par s'évanouir. En effet, aucun pays ne peut s'accommoder très longtemps de taux de chômage toujours plus élevés car, à un moment donné, le déclin de la demande freine la croissance. Qui plus est, la persistance d'un chômage élevé représente un gaspillage de capital humain. Ainsi, tout en permettant de réduire la pauvreté, le travail décent fournit les bases de la croissance future.
- Penser aux jeunes. Diminuer le chômage des jeunes et utiliser ainsi le riche potentiel de la jeunesse évite que se constitue une masse de jeunes découragés, sans instruction ou inemployables, qui risquerait de peser lourdement sur le développement à long terme.
- Favoriser le développement. Renforcer l'assistance internationale visant à faciliter l'accès aux marchés des pays développés et à réduire la dette extérieure et le service de la dette. Les ressources ainsi libérées pourront alors être consacrées à des réformes destinées à améliorer l'administration publique, créer des emplois et réduire la pauvreté. En l'absence de telles réformes, la plupart des pays en développement ne seront pas à même de contribuer à la croissance de la demande mondiale.

ce d'emplois productifs et décents en 2004 et au-delà, il faut que les décideurs accordent l'importance qu'elles méritent aux politiques de l'emploi, à égalité avec les politiques macroéconomiques. »

Taux de chômage par région et par sexe, 2001-2003
(pourcentages)

	2001			2002			2003		
	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES
MONDE	6,1	6,3	6,0	6,3	6,5	6,2	6,2	6,4	6,1
PAYS INDUSTRIALISÉS	6,1	6,4	5,9	6,8	7,0	6,7	6,8	7,0	6,7
PAYS EN TRANSITION	9,5	9,4	9,5	9,4	9,3	9,5	9,2	9,2	9,2
ASIE DE L'EST	3,3	2,7	3,8	3,1	2,6	3,6	3,3	2,7	3,7
ASIE DU SUD-EST	6,1	6,7	5,7	7,1	7,8	6,5	6,3	6,9	5,9
ASIE DU SUD	4,7	6,0	4,1	4,8	6,1	4,2	4,8	6,2	4,3
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	9,0	11,3	7,6	9,0	11,2	7,6	8,0	10,1	6,7
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	12,0	16,3	10,5	11,9	16,2	10,4	12,2	16,5	10,6
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	10,6	9,3	11,6	10,8	9,5	11,8	10,9	9,6	11,8

Note: Les chiffres agrégés peuvent varier suivant les techniques et méthodes d'agrégation utilisées.
Source: BIT, Tendances mondiales de l'emploi, 2004.

AMÉRIQUE LATINE : LE DÉFI DU CHÔMAGE

Avec 19 millions de chômeurs dans les villes, l'Amérique latine a besoin de mesures énergiques pour vaincre le chômage. Cela suppose une réorientation des priorités économiques et une mondialisation plus équitable.

Face à l'escalade du chômage, conjuguée à la mauvaise qualité des emplois, à la baisse des salaires réels et au recul de la productivité, l'Amérique latine doit faire du travail décent le pilier central de sa politique de développement.

Dans l'édition 2003 de *Panorama Laboral*¹, son rapport annuel sur l'emploi dans la région, le BIT constate que, sur la plupart des marchés du travail de l'Amérique latine, la modeste reprise économique de l'année dernière ne s'est traduite que par une faible croissance de l'emploi et que le taux de chômage n'a pas bougé. A l'occasion de la présentation de ce rapport à Santiago (Chili), le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a affirmé que le chômage était « le principal problème politique de notre époque ».

Dans les villes latino-américaines, 19 millions de travailleurs n'ont pu trouver de travail en 2003, bien que le PNB de la région ait progressé de 1,5 pour cent. Le marché du travail a stagné, le chômage urbain atteignant 10,7 pour cent², soit à peu de chose près le même taux qu'en 2002 (10,8 pour cent). Et les auteurs du rapport ajoutent que même l'augmentation à 3,5 pour cent du taux de croissance, qui est prévue pour 2004, ne permettra pas de réduire sensiblement le chômage.

Quatre Latino-Américains sur 10 ont un revenu insuffisant pour satisfaire leurs besoins essentiels, et depuis 1990, 7 emplois sur 10 ont été créés dans l'économie informelle. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés par la pénurie d'emplois : un plus grand nombre d'emplois féminins que d'emplois masculins ont été supprimés au fur et à mesure que

le chômage augmentait et, en moyenne, un jeune sur trois est au chômage.

« Ces chiffres montrent que, dans sa forme actuelle, la mondialisation dévalorise le travail », a déclaré M. Somavia. « Nous devons œuvrer pour une mondialisation différente, plus juste et plus équitable. »

Panorama Laboral propose une série de mesures destinées à promouvoir l'agenda de l'OIT pour le travail décent, considérant que la création d'emplois nombreux et de qualité exige la participation active des acteurs politiques et sociaux. Il souligne la nécessité de politiques macroéconomiques qui s'inscrivent dans la durée.

Les auteurs attirent l'attention sur le fait que la concertation entre gouvernements, employeurs et travailleurs constitue un moyen essentiel pour dégager un consensus sur ces questions et doit donc être intensifiée.

« A l'évidence, aucune stratégie ne permettra de venir à bout d'une pauvreté qui touche 220 millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes, si elle ne se fonde pas sur la création d'emplois de qualité et d'entreprises capables de créer de tels emplois », a affirmé le Directeur général du BIT.

¹ *Panorama Laboral 2003, América Latina y el Caribe. BIT, 2003. Pour consulter le rapport et le communiqué de presse (en espagnol), voir : www.oit.org.pe/portal/despliegue_seccion_panorama.php?secCodigo=22, et pour des renseignements complémentaires, voir : www.ilo.org/public/french/bureau/inf/features/04/latin_unemp.htm*

² *Dans Panorama Laboral, les chiffres de la population active de la région sont pondérés sur la base des estimations de la population active des villes. En revanche, ceux des Tendances mondiales de l'emploi 2004, publiées en février par le BIT, sont calculés en fonction de la population active nationale.*

Attente à Correntes : Le travail forcé au Brésil



© BITIK Cassidy

Dans la petite ville de Correntes, située dans l'Etat brésilien de Para, les *escravos*, ou esclaves des temps modernes, qui attendent au poste de relais des routiers sont quasiment des travailleurs forcés. L'article qui suit montre comment ils ont été pris dans l'engrenage de l'endettement et de la coercition et décrit l'action que l'OIT a entreprise en collaboration avec le gouvernement du Brésil pour améliorer leur sort.

CORRENTES, Brésil – Depuis cinq jours, une vingtaine d'hommes attendent ici le travail bien payé qui leur a été promis. Et chaque jour leur coûte cher. En effet, au fur et à mesure que le temps passe, ils accumulent une dette qui va les asservir à un travail éreintant.

Ce sont les *escravos*, ou esclaves, de Correntes. Dans l'espoir de sortir de la pauvreté, ils sont entrés à leur corps défendant dans un engrenage de manipulations. La plupart ne savent ni lire ni écrire, ni même compter, et n'ont pas de qualifications. Et bien souvent, ils sont si naïfs qu'ils croient vraiment avoir une dette à rembourser.

D'après les chiffres cités dans la presse nationale, le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants actuellement astreints au travail forcé dans ce pays se situerait entre 30 000 et 40 000. Le chiffre exact n'est pas connu à cause de l'isolement des sites et de l'illégalité de ce travail.

Il existe de nombreuses formes de travail forcé. Ce peut être un travail saisonnier ou un travail qui se prolonge pendant des années. Et il n'est pas rare que ceux qui en sont victimes retombent sans cesse dans le piège.

«La dernière fois que je me suis enfui d'une *fazenda* (exploitation agricole), j'étais convaincu que cela ne m'arriverait plus jamais», affirme Guilherme Pedro à propos de son travail de gardien de troupeau. «M'y revoilà pourtant, et pour la troisième fois !»

Une enquête réalisée par le gouvernement a révélé que 40 pour cent des victimes étaient dans la même situation que Guilherme, ne retrouvant leur liberté que pour être à nouveau asservis.

La servitude pour dettes

Au Brésil, le travail forcé est toujours lié à la servitude pour dettes – une forme d'asservissement couramment pratiquée dans les régions agricoles reculées. Les gens s'endettent, parfois à coup d'avances, parfois sans s'en rendre compte, à cause du logement, de la nourriture et du voyage, comme ces hommes qui attendent à Correntes en mangeant du poulet et en buvant de la bière avant même d'avoir commencé à travailler.

Les recruteurs, dénommés *gatos* (chats), n'ont aucun scrupule à profiter de la faiblesse des pauvres et des chômeurs. Ils sévissent surtout dans le nord-est du Brésil, région où, selon des estimations récentes, 49 pour cent de la population est classée comme pauvre. Dans ces conditions, les gens sont prêts à accepter n'importe quel travail pourvu d'échapper à la pauvreté, à la faim et à l'oisiveté. Les *gatos* parcourent les villes et les villages à la recherche de victimes aptes à

effectuer de lourds travaux. Ces personnes, presque toujours pauvres et sans instruction, se laissent facilement séduire par la promesse d'un emploi stable et d'un bon salaire.

Les travailleurs se rendent alors à un point de rencontre qui se trouve généralement dans un autre Etat, à des centaines de kilomètres de chez eux. Ils seront ensuite transportés dans une *fazenda*, mais seulement après plusieurs jours, voire des semaines, d'attente dans des dortoirs minables. Une fois que le responsable de l'exploitation a payé la facture du logement et de la nourriture, ils sont tellement endettés qu'ils devront travailler longtemps pour rembourser.

Or cette dette n'est jamais remboursée car dans ces endroits éloignés de tout, les magasins d'alimentation appartiennent aux propriétaires des exploitations et les prix sont gonflés. On dit aux travailleurs de ne pas s'inquiéter des prix et les gérants de ces magasins sont les seuls à avoir la liste des achats. Lorsque le travail est terminé, le propriétaire présente une facture exorbitante aux travailleurs.

Les exploitations se trouvent généralement dans des zones sauvages de l'Amazonie, à la lisière de la jungle, que l'on appelle le Far West.

« Il nous a fallu quinze jours de voyage en bateau et à pied pour nous rendre dans une *fazenda* où nous savions qu'il y avait des travailleurs esclaves », raconte un procureur fédéral à propos de sa dernière inspection.

Et loin du Far West, les familles des travailleurs forcés souffrent.

« Mes enfants et moi mourions de faim et j'étais inquiète pour mon mari. J'ai dû mendier de la nourriture et quémander du travail, quel qu'il soit, à la journée. C'est comme cela que j'ai pu survivre », raconte une femme, les yeux remplis de larmes.

Quelles solutions ?

Ces travailleurs forcés sont les victimes secrètes d'un fléau qui touche des millions de personnes des pays en développement et aussi des pays développés. Mais un peu partout dans le monde, des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs et des associations commencent à s'attaquer au problème avec l'appui de la communauté internationale.

Sous la conduite de son nouveau Président, Ignace Lula da Silva, le Brésil a admis que le travail forcé était une réalité et s'est engagé à l'éradiquer. Dans le cadre d'un ambitieux programme dénommé *Plano Nacional Para a Erradicação do Trabalho Escravo*, une stratégie associant plusieurs institutions a été mise sur pied.

Cette stratégie consiste notamment à inspecter le plus grand nombre possible de ranches, de chantiers forestiers et de mines qui attirent les gens pour les asservir. Des « brigades volantes » enquêtent et repèrent les sites dans lesquels existe le travail forcé, sur la base de renseignements fournis par des travailleurs qui se sont enfuis. La plupart des libérations ont eu lieu dans les Etats de Bahia et du Mato Grosso. Récemment, lors de la plus vaste opération réalisée à ce jour, 850 travailleurs esclaves ont été libérés à Bahia. Les brigades volantes ont libéré 2 306 personnes en 2002 et 4 779 en 2003.

En outre, le gouvernement a l'intention d'alourdir les amendes et les peines infligées aux coupables et d'adopter une loi permettant la saisie des entreprises et exploitations dans lesquelles le travail forcé est pratiqué. Les biens ainsi saisis pourront servir à dédommager les victimes et à compenser le coût des mesures prises en vue d'abolir cette pratique.

Grâce à la collaboration individuelle et à celle d'associations de travailleurs, des communautés locales, d'ONG et de l'Eglise, qui renseignent les organisations internationales et les institutions gouvernementales sur les lieux où se trouvent des travailleurs esclaves et sur les circuits empruntés, le problème et ses causes commencent à être mieux connus. En outre, des institutions respectées comme la Commission pastorale de la terre offrent aux travailleurs libérés une assistance dont ils ont grand besoin : logement, nourriture et soins médicaux.

>>



© BIT/K. Cassidy

A l'occasion de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, le Programme d'action spécial du BIT contre le travail forcé presse les gouvernements d'inscrire l'abolition du travail forcé au premier rang de leurs priorités.

Roger Plant, responsable du Programme spécial du BIT contre le travail forcé (SAP-FL), indique que l'Année internationale sera l'occasion d'intensifier les efforts. Le programme organisera différentes activités en 2004, avant la publication, en 2005, du deuxième rapport global du Directeur général sur le travail forcé. En outre, les travaux sur l'estimation de l'ampleur du travail forcé à l'échelle mondiale, à laquelle le BIT procède pour la première fois, sont en bonne voie.

Le Programme SAP-FL, créé en 2002 dans le cadre du suivi promotionnel de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, que l'OIT a adoptée en 1998, chapeaute les activités de lutte contre le travail forcé, auxquelles il confère visibilité et cohérence interne. Il appuie l'action menée par les États membres, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'autres partenaires de la société civile pour éradiquer le travail forcé sous toutes ses formes et dans toutes

les régions du monde, que celui-ci résulte de la traite des êtres humains, de la servitude pour dettes et de recrutements forcés ou qu'il soit imposé par un État.

« Parmi les normes fondamentales visées dans la déclaration, celles qui ont trait au travail forcé sont celles qui ont le moins retenu l'attention et ce, malgré l'urgence du problème et l'apparition de formes nouvelles de travail forcé dans le contexte de la mondialisation », fait observer M. Plant. C'est pourquoi le Programme SAP-FL met l'accent sur la recherche et la sensibilisation. Il a réalisé des études approfondies sur les causes et les caractéristiques du phénomène en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe, et organisé des ateliers et des séminaires dans le monde entier, de Hanoi à Islamabad et de Lima à La Paz.

Ces travaux ont préparé la voie à des projets de coopération technique qui ont déjà démarré ou démarreront prochainement en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique de l'Ouest et en Europe. En outre, le programme conseille les gouvernements en ce qui concerne des mesures et des aspects juridiques importants tels que la prise en compte de la composante travail forcé dans les lois réprimant la traite des êtres humains.



Parallèlement, il faut que la population soit informée; c'est pourquoi des associations de travailleurs telles que la *Confederação Nacional dos Trabalhadores na Agricultura* apprennent à leurs membres à déceler et éviter les situations à risque.

Les syndicats locaux indiquent aux travailleurs les destinations pièges et les mettent en garde contre les risques d'exploitation. Ils leur donnent également les numéros de téléphone de personnes à contacter et des adresses pour le cas où ils devraient s'enfuir.

Le BIT collabore avec le gouvernement par le biais d'un projet de coopération technique financé par le ministère du Travail des États-Unis, qui prête main forte aux équipes d'inspection itinérantes, organise des activités de sensibilisation et de prévention et s'occupe de la réinsertion des victimes. Ainsi, une campagne nationale a été lancée dans les régions rurales pour aider les travailleurs et leur famille à ne pas tomber dans le piège du travail forcé. La collaboration avec d'autres partenaires clés tels que les médias, permet aussi de faire largement connaître la politique du gouvernement et de diffuser l'information sur le travail forcé au Brésil.

Perspectives

L'éradication du travail forcé est rendue difficile par la complexité des méthodes de recrutement et l'éloignement des lieux dans lesquels se trouvent les travailleurs. En outre, un quart de la population dispose de moins de 2 dollars par jour pour vivre et la misère est un facteur de vulnérabilité.

Qui plus est, le sentiment général est que les propriétaires terriens peuvent agir en toute impunité. Les esclaves libérés craignent pour leur vie, car leurs anciens patrons sont riches et ont des amis puissants. En les dénonçant, ils risquent des représailles. Et ils ne sont pas les seuls puisque même des fonctionnaires et des procureurs ont reçu des menaces de mort.

Le 28 janvier 2004, quatre fonctionnaires du ministère du Travail ont été tués dans une embuscade. Les autorités attribuent ces assassinats à la découverte de travailleurs esclaves dans une zone de grandes plantations de soja, qui se trouve à environ 140 kilomètres de la capitale, Brasília. En général, ces fonctionnaires sont escortés par des policiers armés mais ce jour-là, comme il s'agissait d'une inspection de routine, ils n'étaient pas accompagnés.

À la suite de cette tragédie, les appels en faveur d'un amendement constitutionnel permettant de confisquer les terres de ceux qui pratiquent l'esclavage ont redoublé. Le projet de loi a déjà été adopté au sénat mais le lobby des propriétaires terriens en retarde encore le vote à la chambre des représentants.

Le président du Tribunal supérieur du travail, Francisco Fausto, a déclaré que le travail forcé était la « honte de l'humanité ». « Nous avons besoin d'une législation plus stricte. Ceux qui ne respectent pas les droits de l'homme, qui bafouent la dignité de l'être humain, doivent être plus sévèrement punis. C'est une guerre que nous devons gagner. »

Etrangers dans un pays inconnu

Les dangers cachés des migrations : Intensification de la traite des enfants



© BIT/Nick Rain

Dans de nombreuses régions du monde, les migrations confèrent une dimension nouvelle au problème du travail des enfants en exposant ceux-ci au risque de tomber entre les mains de trafiquants. L'article qui suit explique comment les migrants sont pris au piège de la traite et décrit l'action menée par le BIT pour mettre fin à l'une des pires formes de travail des enfants.

BANGKOK – Dans la musique assourdissante qui s'échappe d'un rendez-vous nocturne de Bangkok, un jeune garçon vend du chewing-gum à un groupe de touristes assis à l'extérieur. Il ne doit pas avoir plus de 8 ou 9 ans. Quand l'un de ses clients lui demande d'où il vient, il répond « de Thaïlande ». « D'où en Thaïlande ? » Il hausse les épaules mais quelques questions plus tard, finit par avouer qu'il vient en réalité du Cambodge voisin.

Un surveillant est sans doute dans les parages. Ce garçon fait certainement partie d'une « équipe » d'enfants exploités qui mendient, cirent les chaussures, vendent des fleurs et parfois, ce qui est le plus triste, se vendent eux-mêmes.

Cet enfant malingre, débraillé et pieds nus est très probablement une victime de la traite des êtres humains. Il aura été soit vendu par sa famille ou ses

tuteurs, soit emmené par un intermédiaire pour « trouver du travail » en ville. Bien souvent l'intermédiaire en question n'est autre qu'un parent ou un ami de la famille qui revend ensuite l'enfant à quelqu'un d'autre. Certains enfants ne revoient jamais leurs proches.

Cette forme d'exploitation est couramment pratiquée dans de nombreuses régions du monde et notamment en Asie du Sud-Est. Le fait est que l'offre et la demande existent et que c'est là le principal obstacle à l'élimination des pires formes de travail des enfants, tâche confiée à l'OIT en vertu de plusieurs conventions internationales, dont la convention n° 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, que les Etats membres ont adoptée à l'unanimité en 1989.

L'intensification des migrations complexifie le problème de la traite des enfants. Une enquête¹ récemment conduite par le gouvernement de la République démocratique populaire lao avec l'appui du BIT confirme les craintes : au moins dans le cas du Laos, les migrations internationales aggravent le risque de traite des êtres humains. Beaucoup de migrants ne sont pas conscients des dangers qu'ils courent en voyageant sans préparation et sans information ni des difficultés qui les attendent à leur arrivée dans un pays étranger. Les trafiquants profitent de leur fragilité, leurs cibles de

¹ Enquête sur les migrations de travailleurs à Khammuane, Savannakhet et Champasak (2003).



>> prédilection étant les enfants – surtout les petites filles – et les jeunes femmes.

Fait extrêmement inquiétant, l'enquête lao, menée dans trois provinces, révèle que plus de 50 pour cent des migrants de moins de 18 ans n'ont jamais donné signe de vie depuis leur départ, en général au cours de ces trois dernières années.

Sept pour cent des 6 000 ménages interrogés ont des parents à l'étranger, dont un sur cinq a moins de 18 ans. Les deux tiers sont des filles.

Ces résultats sont troublants et pourtant le Laos n'est que l'un des nombreux pays d'Asie du Sud-Est où l'impréparation des migrants, la pauvreté, l'enracinement de l'inégalité entre les hommes et les femmes et le manque d'information sont autant de facteurs qui facilitent la tâche des trafiquants.

Pratiquement aucune région du monde n'est épargnée. Les victimes sont généralement « choisies » dans un pays et envoyées dans un autre en transitant parfois par un troisième.

Mais la traite des êtres humains n'est pas seulement un phénomène international. En Chine, le formidable essor économique des zones urbaines de la côte a provoqué l'afflux d'une véritable marée humaine dans les villes. Dans la seule province du Henan, jusqu'à 28 pour cent des 96 millions d'habitants se seraient déplacés.

Cette énorme migration interne contribue au développement économique vertigineux de la Chine et, à n'en pas douter, la plupart des migrants n'ont qu'à se féliciter du changement. Néanmoins, la ruée vers les villes offre aux trafiquants une occasion inespérée de se livrer à leur activité. Les filles et les jeunes femmes sont des proies faciles, vendues à l'industrie du « spectacle » ou mariées de force.

Voici l'histoire de Mei, 23 ans.

Elle et deux de ses camarades de classe ont été enlevées après avoir accepté une promenade en plein jour avec deux hommes qu'elles venaient de rencontrer. Elles s'aperçurent très vite qu'elles avaient été flouées et que les hommes allaient les vendre en vue d'un mariage forcé. Mei réussit à s'échapper et alla prévenir la police qui sauva les deux autres fillettes.

Malheureusement, toutes les histoires ne se terminent pas aussi bien. Chaque jour, des enfants sont condamnés à la prostitution ou à la mendicité, à une condition proche de l'esclavage, souvent comme domestiques, et à d'autres formes d'exploitation et de travail forcé.

La traite des êtres humains semble être un commerce en plein essor, mais les mesures prises pour faire sortir de l'ombre cette exploitation de la misère et trouver des moyens inédits de la combattre donnent des raisons d'espérer.

Dans le cadre d'un projet de son Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), le BIT attire l'attention des enfants, de leurs parents et des autorités locales sur les dangers de l'impréparation et du manque d'information en cas de migration.

Ce projet de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans la sous-région du Mékong, est actuellement mis en œuvre dans cinq pays : le Cambodge, la province chinoise du Yunnan, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam.

Les premiers résultats sont encourageants. A la suite d'une activité de sensibilisation réalisée dans un village du nord de la Thaïlande avec des fonds du BIT, cinq cas jusque-là non signalés de traite et d'exploitation d'enfants ont été révélés. Quatre sont aujourd'hui résolus. Des activités similaires menées dans des villages ciblés de la province chinoise du Yunnan ont permis de réduire de 50 pour cent les départs non préparés. Et au Cambodge, l'une des activités de microfinancement mises en place par le projet consiste à mettre des vaches à la disposition des villageois, de telle sorte que disposant d'un revenu supplémentaire, ceux-ci puissent laisser leurs enfants à l'école. Le système fonctionne de la façon suivante : les habitants d'un village « empruntent » une vache pendant la saison du vêlage et peuvent garder le premier et le troisième veau tandis que la mère et son deuxième veau vont continuer le cycle dans d'autres villages.

Venir à bout de la traite des êtres humains prendra du temps. Mais, de plus en plus, le BIT œuvre aux côtés des gouvernements et des partenaires sociaux de l'Asie du Sud-Est et du monde entier, pour s'attaquer aux causes structurelles de ce fléau – en créant des emplois décents et en mettant en place des circuits légaux qui permettent aux migrants de se rendre là où ils trouveront du travail.

Grâce à l'action du BIT et d'autres acteurs, les gouvernements, les autorités et les familles riches et pauvres comprennent désormais que la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants compromettent l'avenir et la productivité de leur nation et les privent d'une société dans laquelle les parents subviennent aux besoins de la famille en ayant un travail décent et les enfants s'instruisent, préparant ainsi un avenir meilleur pour tous.



© BIT/Nick Rain

L'amiante dans les lieux de travail: Un héritage empoisonné

Autrefois utilisé presque partout pour ses qualités ignifugeantes, l'amiante – et les maladies qu'il provoque – constituent aujourd'hui un grave problème pour les entreprises qui le produisaient et l'utilisaient ainsi que pour les personnes qui, après y avoir été exposées sur leur lieu de travail, ont contracté des maladies et des cancers. Andrew Bibby, journaliste, fait le point sur le procès de l'amiante et sur l'attitude des travailleurs et des employeurs face à ce problème.

HEBDEN BRIDGE, Royaume-Uni – Cette petite ville des régions montagneuses du nord de l'Angleterre est aujourd'hui une destination appréciée des touristes. Mais ses usines de tissus de laine et de coton en firent autrefois un haut lieu de la révolution industrielle.

Malheureusement, Hebden Bridge avait aussi une usine de produits à base d'amiante. Bien que cette usine soit fermée depuis longtemps, son héritage se perpétue dans les sites de stockage des déchets maintenant scellés et abandonnés et aussi dans les problèmes de santé de nombreux habitants.

Un journal local fait régulièrement état de décès d'anciens ouvriers, dus à des maladies causées par l'amiante et notamment à un cancer dénommé mésothéliome¹.

Ce spectre ne hante pas seulement cet endroit idyllique de l'Angleterre mais aussi d'autres régions du monde. En Slovénie, Nova Gorica (comme Hebden Bridge, une petite ville pittoresque de la montagne) a été pendant plus de soixante-dix ans le centre de production de l'amiante de la Yougoslavie. L'année dernière, les habitants de Nova Gorica, préoccupés par la fréquence des maladies dues à l'amiante, ont organisé une conférence internationale sur la question.

Ailleurs, les conditions de production qui prévalaient à l'époque des beaux jours de l'amiante laissent entrevoir des perspectives tout aussi sombres. Fred Higgs, secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats du secteur de la chimie (ICEM), a attiré l'attention sur le cas de l'Afrique du Sud, où des enfants étaient employés, sans protection, dans les

tâches les plus dangereuses de triage, marchant pieds nus sur l'amiante.

Un héritage empoisonné

Autrefois considéré comme le matériau miracle du XX^e siècle, l'amiante a été massivement utilisé en raison de ses propriétés isolantes. Mais on sait maintenant que l'ex-

position à l'amiante peut provoquer des maladies mortelles. Le mésothéliome, tumeur cancéreuse de la plèvre, se déclare tardivement (en général, 30 à 40 ans après l'exposition à des fibres d'amiante), après quoi le décès survient rapidement. D'autres cancers comme le cancer du poumon sont liés à l'exposition à l'amiante, là encore après une longue période de latence, et des maladies telles que l'asbestose, entraînent de graves troubles respiratoires et peuvent aussi causer la mort.

Le BIT a calculé qu'à l'échelle mondiale, au moins 100 000 personnes avaient succombé à des pathologies dues à l'inhalation de fibres d'amiante. A l'heure actuelle, le mésothéliome tue chaque année environ 3 000 personnes aux Etats-Unis et 5 000 en Europe, chiffres qui devraient augmenter dans les années à venir. Les personnes qui, dans le monde entier, pourraient être touchées par ce que l'on a qualifié de véritable « épidémie », se chiffrent par centaines de milliers.

La question des responsabilités est en train de provoquer une crise en soi. Dans de nombreux pays, les victimes et leur famille ont intenté, souvent à grands frais, des poursuites en réparation.

Aux Etats-Unis, la dernière tentative effectuée, avec l'appui des syndicats et des pouvoirs politiques, pour rapprocher les entreprises et les compagnies d'assurance, semble avoir tourné court. Elle consistait à créer un fonds d'indemnisation suffisamment provisionné et administré par une cour de règlement des plaintes relatives à l'amiante (*court of asbestos claims*).

L'année dernière, les assureurs et les entreprises avaient accepté de contribuer à la constitution d'un fonds d'indemnisation doté de 114 milliards de dollars,

© Alice Longstaff Gallery Collection



Usine à Hebden Bridge, Royaume-Uni, vers 1910.

¹ Voir *The Killing Mill*, 31 octobre 2003, à l'adresse: www.halifaxtoday.co.uk



© BIT/M. Crozet



mais ce montant était encore inférieur de 40 milliards au chiffre établi lors de la discussion d'un projet de loi du sénat et a été immédiatement critiqué par les syndicats.

Un avenir incertain

Pour l'instant, aux Etats-Unis, la question de l'indemnisation des victimes de l'amiante se place sur le terrain de la justice ; il en va de même dans d'autres pays. Au Royaume-Uni, les choses sont un peu plus claires depuis qu'un jugement prononcé en 2002 a rejeté l'argument selon

lequel les entreprises ne devraient pas être tenues de dédommager les travailleurs qui ont été exposés à l'amiante chez plusieurs employeurs.

² On peut consulter la convention n° 162 à l'adresse : www.ilo.org/ilolex

Ce jugement a été considéré comme une victoire pour les victimes de l'amiante ; son coût pour les compagnies d'assurance se situerait entre 6 et 8 milliards de livres sterling (10 à 14 milliards de dollars). Mais depuis, les assureurs sont retournés devant la justice, réclamant, pour les personnes ayant travaillé un certain temps chez des employeurs aujourd'hui décédés ou insolubles, une réduction proportionnelle de l'indemnisation.

La question de l'insolvabilité des entreprises pose en effet un grave problème et constitue un élément de poids dans la manière dont sont réglés les litiges. Ainsi, c'est par crainte de l'insolvabilité de leur ancien employeur britannique que des travailleurs sud-africains ont accepté un règlement à l'amiable. Aux Pays-Bas, la coopération des employeurs, des assureurs et du gouvernement a conduit à la création d'un institut pour les victimes de l'amiante qui fait office de médiateur entre employeurs et travailleurs et qui détermine le montant des réparations sur la base de barèmes fixes. En Australie, une proposition similaire préconisant la création d'un fonds d'indemnisation par les principales entreprises concernées est très critiquée, car certains craignent qu'à terme ce fonds ne puisse absorber le montant total des indemnités.

En raison de la longue période de latence des maladies provoquées par l'amiante, il faudra encore des années avant que toutes les affaires de contamination ancienne soient tranchées. Mais les choses ne s'arrêtent pas là. En effet, l'amiante blanc est encore utilisé dans de nombreuses régions du monde. En outre, la convention n° 162 de l'OIT sur l'amiante, 1986, qui interdit seulement certains types d'amiante, n'a été ratifiée que par 27 des 177 Etats membres de l'Organisation². C'est-à-dire que malgré la nocivité notoire de l'amiante, certaines personnes manipulent peut-être encore un matériau dont les effets ne se manifesteront pas avant longtemps.

L'OIT incite ses Etats membres à appliquer la convention n° 162 et la recommandation n° 172 qui l'accompagne, afin que davantage de travailleurs soient protégés contre l'exposition à l'amiante. Le but est d'éviter la propagation des maladies occasionnées par l'amiante et la souffrance et les litiges qu'elles entraînent. Beaucoup d'actions en justice résultent d'expositions à l'amiante qui remontent à une époque où les instruments de l'OIT n'étaient pas correctement appliqués et où les mesures de protection étaient insuffisantes. L'application de ces instruments et des mesures de prévention et de contrôle que préconise l'OIT, associée à une politique nationale en la matière, renforcerait les efforts de prévention et réduirait les effets de l'exposition.

L'AMIANTE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Préoccupées par le fait que l'amiante soit encore largement utilisé dans le monde, l'Union européenne et l'OIT ont convoqué en septembre 2003, à Dresde (Allemagne), la Conférence européenne sur l'amiante. A cette occasion, Gerd Albracht, président de la conférence, a déclaré : « Des millions de travailleurs et de consommateurs ont été exposés aux poussières d'amiante. Rien qu'en Europe de l'Ouest, en Scandinavie, en Amérique du Nord, au Japon et en Australie, on recense chaque année 20 000 cas de cancer du poumon et 10 000 cas de mésothéliome imputables à l'amiante, mais le risque est encore beaucoup plus élevé dans les pays émergents et dans les pays en voie de développement. L'amiante est une bombe à retardement qui menace le système de santé de ces pays, où il faut s'attendre, durant les 20 à 30 prochaines années, à une véritable explosion des cas de maladie et de mortalité dus à l'amiante. »

« Grâce à des initiatives ciblées et puissantes lancées au niveau national, européen et international, de nombreux pays ont interdit l'importation et l'utili-

sation de l'amiante, une interdiction qui est en cours de préparation dans d'autres pays. Bien que, depuis les années soixante-dix, la production mondiale d'amiante ait régressé de plus de 50 pour cent, 2 millions de tonnes sont encore produites chaque année, tandis qu'on observe une augmentation de la consommation, précisément dans les pays en voie de développement. »

La conférence a adopté la Déclaration de Dresde concernant la protection des travailleurs contre l'amiante, dont le texte intégral se trouve en plusieurs langues sur le site : www.asbestkonferenz2003.de/

Le rapport final de la conférence sera prochainement publié sur le même site. En outre, l'exposé présenté par Jukka Takala, directeur du Programme focal du BIT sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) contient des données techniques et des renseignements sur l'action de l'OIT dans ce domaine ; on peut le consulter (en anglais) à l'adresse :

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/accidis/asbestos-dresden1.pdf>

Québec, des « fonds de solidarité » parrainés par les travailleurs créent des emplois

Le succès du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) repose sur sa double vocation : rentabilité et défense des droits des travailleurs, notamment en matière de formation et de perfectionnement professionnel. Fernand Daoust, ancien président du Conseil d'administration du fonds et conseiller spécial de l'actuel président, explique la philosophie de cette institution unique en son genre.

MONTREAL – Le Fonds de solidarité de la FTQ est une institution financière d'un genre tout à fait nouveau pour l'Amérique du Nord et il en existe peu de semblables dans le monde¹. Il a été créé en 1983 par la Fédération des travailleurs du Québec, alors que le Québec et le Canada connaissaient une grave crise économique. « A l'époque, nous aspirions au plein emploi », se souvient Fernand Daoust. Il fallait des idées nouvelles. La Fédération des travailleurs du Québec proposa alors une solution : un fonds d'investissement parrainé par les travailleurs eux-mêmes et offrant un dégrèvement d'impôt aux investisseurs.

Dès le départ, des conditions objectives étaient imposées. « Il fallait tout d'abord que les syndicats s'intéressent au projet. Deuxièmement, il fallait la volonté des pouvoirs publics, du gouvernement. Et troisièmement, il fallait que le milieu des affaires, le monde de la finance, ceux qui, dans une certaine mesure, tiennent les rênes de l'économie du pays, ne tuent pas l'idée dans l'œuf. » Finalement, le fonds reçut, non sans scepticisme, l'appui de tous ces acteurs.

Malgré son objectif de rentabilité, le Fonds de solidarité est avant tout un fonds « de développement », la rentabilité financière ne constituant qu'une partie de l'équation. En effet, sa philosophie repose sur une

logique sociale qui commande de créer des emplois et de sauvegarder ceux qui existent. « Bien sûr qu'en dernière analyse, nous voulons gagner de l'argent, mais, au-delà du profit, notre but, c'est le développement économique du Québec. »

En 2003, le Fonds de solidarité comptait plus d'un demi-million d'actionnaires. Le capital productif est de 4,6 milliards de dollars canadiens, dont 2,6 milliards ont été investis dans 2 104 entreprises et ont permis de créer, maintenir ou sauvegarder plus de 90 000 emplois au Québec. Critiqué au départ pour ses investissements dans des entreprises controver-

¹ Pour plus d'information sur ces fonds d'investissement, voir « Les fonds d'investissement parrainés par les travailleurs : plus d'emplois, plus d'argent, plus de sécurité », à l'adresse : www.ilo.org/public/french/bureau/inf/features/03/funds.htm



© FTQ

>> sées, le fonds est aujourd'hui considéré comme une véritable institution financière, dont l'action est bénéfique non seulement pour les actionnaires et les entreprises dans lesquelles il investit, mais aussi pour l'ensemble de la population québécoise et canadienne.

Principes directeurs du fonds

Le fonctionnement du Fonds de solidarité de la FTQ est régi par quatre principes directeurs: investir dans des entreprises « admissibles » et leur fournir des services qui leur permettent de créer, maintenir et sauvegarder des emplois; encourager la formation des travailleurs de telle sorte qu'ils influent davantage sur le développement économique du Québec; stimuler l'économie québécoise par le biais d'investissements stratégiques; et sensibiliser les travailleurs et les encourager à économiser pour leur retraite et à contribuer au développement de l'économie en achetant des actions du fonds.

De cette façon, les travailleurs ne sont pas que des exécutants. Ils acquièrent une connaissance plus intime du fonctionnement de leur entreprise, de ses rouages internes, et aussi de l'économie du monde du travail, de la région et du Québec.

Par-delà ces quatre principes de départ, le Fonds de solidarité a su se doter, au fil de ses vingt années

d'existence, de moyens d'action spécifiques qui sont à l'origine du succès qu'il connaît aujourd'hui.

Il s'agit tout d'abord du système des « responsables locaux », qui fait la fierté du fonds. « Ce sont des bénévoles qui se chargent de recruter des membres au sein de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Leur rôle est capital, car ils agissent directement sur le terrain, au cœur des entreprises. Ces responsables locaux, dont le nombre dépasse 2 000, constituent l'épine dorsale du Fonds de solidarité. Tous sont formés, suivent des cours et participent à toutes les activités publiques du fonds (réunions). Ils sont devenus des experts dans leur milieu de travail, ceux qui ont une bonne connaissance du fonctionnement du fonds. »

Le fonds n'investit jamais dans une entreprise sans avoir au préalable dressé une sorte de « bilan social ». « Nous procédons à un examen minutieux du comportement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés, de son style de gestion, du profil de son personnel, des conditions et relations de travail, de la production, de la concurrence et du respect des lignes directrices de la fédération, notamment en matière de santé et sécurité au travail et de respect de la législation environnementale. »

En outre, pour pouvoir accéder au plus grand nombre possible de petites et moyennes entreprises, le fonds a mis en place des structures régionales qui, à l'instar des responsables locaux et du bilan social, œuvrent en première ligne. Ainsi, il compte 17 fonds régionaux qui peuvent investir entre 50 000 dollars et 2 millions de dollars canadiens, 86 sociétés locales d'investissement qui ont le droit d'investir entre 5 000 et 50 000 dollars ainsi que 43 fonds spécialisés (agro-alimentaire, technologies, etc.).

Mais le Fonds de solidarité de la FTQ ne limite pas son action au Québec. Il étudie actuellement deux projets pour le continent africain. « L'un au Sénégal et l'autre en Algérie. Celui du Sénégal devrait démarrer dans les prochains mois. Nous avons déjà signé les protocoles d'entente avec nos partenaires. C'est extraordinaire, aussi bien au Sénégal qu'en Algérie. Un processus entamé depuis deux ans verra bientôt voir le jour. »

Avec sa politique axée sur la transparence, le Fonds de solidarité de la FTQ propose une nouvelle façon de gérer une partie de l'économie en instaurant une forme d'« économie participative », dans laquelle tous les membres sont des acteurs importants.

© FTQ





PLANÈTE TRAVAIL

NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL

LES FEMMES ET LE MONDE DU TRAVAIL

■ Le plafond de verre résiste. Comme le montre un article publié dans ce numéro de *Travail*, les femmes ont encore beaucoup d'efforts à faire pour briser le plafond de verre et atteindre le sommet de la hiérarchie professionnelle. Rares sont celles qui y parviennent. Au **Royaume-Uni**, la Commission de l'égalité des chances indique que dans les conseils d'administration des FTSE 100, les femmes détiennent seulement 9 pour cent des sièges de directeurs exécutifs et non exécutifs et que seulement 13 pour cent des petites entreprises appartiennent à des femmes. La commission ajoute que dans les domaines qui comptent – politique, administration locale et appareil judiciaire – les femmes qui occupent des postes de direction font encore figures d'exception.

– Source : *The Guardian* (Royaume-Uni)

■ Dans l'**Union européenne**, les femmes représentent 51 pour cent de la population mais seulement 9 pour cent des cadres supérieurs des dix pays pour lesquels il existe des données. Et elles gagnent en moyenne 82 pour cent du salaire des hommes alors que ce pourcentage est de 90 pour cent aux États-Unis.

– Source : *Business Times* (Asie), février 2004

■ En **Suisse**, 26 pour cent des femmes qui travaillent sont des cadres intermédiaires, contre 49 pour cent des hommes, et gagnent entre 25 et 33 pour cent de moins. Les femmes ne représentent qu'un pour cent des directeurs généraux et des membres des conseils d'administration.

Alors que le monde célèbre la 95^e Journée internationale de la femme (voir «L'OIT dans l'histoire» et «Les Nouvelles»), quelques indicateurs anecdotiques mais tout de même révélateurs montrent que si l'équilibre entre les sexes s'améliore quelque peu dans le monde du travail, grâce notamment à quelques brèches dans le plafond de verre, certains préjugés sont tenaces.



© Droits de reproduction réservés.

Selon la porte-parole du Conseil national des organisations de femmes, le problème tient en partie au fait que les femmes ne font même pas partie de l'encadrement et n'ont donc aucune possibilité de briguer des postes de très haut niveau. « Qui plus est, les femmes ne sont pas assez sûres d'elles », ajoute-t-elle. Face à cette situation, les employeurs suisses ont formulé à l'intention des entreprises des recommandations concrètes sur la manière d'aider les femmes à progresser dans leur carrière.

– Source : *NZZ Online*, janvier 2004

■ Au moins en **Inde**, le plafond de verre semble avoir cédé. Dans ce pays, les femmes des milieux d'affaires sont « de plus en plus confiantes dans leurs possibilités, désireuses de s'affirmer, et elles réussis-

sent ». « Elles ont démolé presque tous les bastions masculins. » C'est ainsi qu'un article de la publication *Hindu Business Line* décrit la percée des femmes indiennes, sans toutefois donner de chiffres précis. « Le nombre de femmes cadres supérieurs est en train d'augmenter à la vitesse grand V. En professionnelles averties, elles pilotent leur carrière Palm en main, avec la précision d'un plan de bataille. » Parmi les bastions qui restent à conquérir : les unités de combat de l'armée. Selon le *Times of India* : « Dans l'Inde moderne, les femmes ont peut-être percé le plafond de verre et fait leurs preuves dans bien des domaines, mais le dernier bastion – l'armée – est toujours un *no woman's land*. »

– Source : *Hindu Business Line*, novembre 2003





PLANÈTE TRAVAIL

NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL

>>

■ Des changements se dessinent au **Japon** également. Un règlement à l'amiable récemment conclu à l'issue d'une action intentée depuis huit ans par deux femmes qui accusaient une grande société de discrimination sexuelle en matière de rémunération et de promotion, a été qualifié de « grand pas en avant ». L'entreprise a dû verser cinq millions de yens à chacune des deux femmes et leur accorder une promotion. Dans cette affaire, l'aspect intéressant est que le juge a ordonné les promotions sans que les plaignantes ne les aient demandées, amenant l'entreprise à promouvoir quatre autres femmes qui n'avaient pas porté plainte. Autre signe de changement : une récente enquête a révélé que 87 pour cent des mères de famille souhaitaient trouver un emploi en dehors de la maison.

– Source : *Kyodo News* et *Asahi Shimbun*, janvier 2004

■ Pour certaines, l'éducation des enfants est le facteur qui détermine la décision de travailler ou de rester à la maison. L'Union européenne réfléchit actuellement à la manière d'élargir l'éventail des options qui s'offrent aux femmes. Les ministres de l'Emploi et des Affaires sociales ont reconnu la nécessité de développer les services de garde des enfants pour augmenter le taux d'activité des femmes. En outre, ils ont considéré qu'il fallait accorder davantage d'importance au congé parental, allant même jusqu'à affirmer que les mentalités devaient changer dans le monde du travail, afin que les hommes puissent assumer les responsabilités familiales et permettre ainsi à un plus grand nombre de femmes de travailler.

– Source : *Irish Times*, janvier 2004

■ Reste à savoir si ces mesures sont mises à profit. Une étude a montré qu'aux **Etats-Unis**, 81 pour cent des

entreprises offraient aujourd'hui des programmes de soutien aux salariés désireux de concilier leurs obligations professionnelles et familiales, contre 70 pour cent en 1996. Néanmoins, beaucoup de salariés n'utilisent pas ces programmes. Des femmes disent que c'est à cause de certaines « subtilités » du système de promotion, entendant par là que les absences pour raisons familiales sont pénalisées. L'une des solutions consiste à devenir une « mère furtive », comme cette directrice d'une entreprise d'informatique qui, travaillant chez elle, parlait à un collaborateur sur son téléphone mobile et s'entretenait avec un autre sur la messagerie instantanée de son ordinateur portable. Ni l'un ni l'autre ne se sont aperçus que cette mère de deux enfants avait débranché le haut-parleur de son téléphone pendant qu'elle utilisait son mixer.

– Source : *Wall Street Journal*, février 2004

■ Selon plusieurs études, les stratégies qui favorisent l'égalité entre les sexes et la famille sont très utiles. En **Suède** et au **Danemark**, où les gouvernements subventionnent un système très développé de garde des enfants d'âge préscolaire, la proportion de femmes qui travaillent est la plus élevée d'Europe: elle se situe dans les deux pays autour de 73 pour cent. Apparemment, la plus grande disponibilité de la main-d'œuvre se traduit par de meilleurs résultats sur le plan économique. Aux **Etats-Unis**, les 25 entreprises de Fortune 500 qui ont promu le plus grand nombre de femmes au rang de cadre supérieur ont une rentabilité de 70 pour cent supérieure à la moyenne des entreprises de la même branche. « Plus le vivier est abondant, plus on a de chances de



© Droits de reproduction réservés.

choisir des gens de talent », affirme la directrice générale d'une grande entreprise.

– Source : *Glass Ceiling Research Center*, janvier 2004

■ Le plafond de verre n'existe-t-il que dans le monde de l'entreprise? Au **Japon**, certaines compagnies de taxi proposent des taxis « réservés aux femmes », c'est-à-dire conduits par des femmes pour la clientèle féminine. Certaines femmes apprécient ce service, se sentant davantage en sécurité avec une femme au volant, ou après la tombée de la nuit. Mais elles risquent d'avoir du mal à trouver un de ces taxis réservés aux femmes : Sur les 361 800 chauffeurs de taxi que comptait le pays en 2001, seulement 8 400, soit 2,3 pour cent, étaient des femmes.

– Source : *Asahi Shimbun*, février 2004

■ Et qu'en est-il dans le monde du sport ? Deux exemples : En 58 ans, exactement deux golfeuses professionnelles ont participé aux tournois de l'Association des golfeurs professionnels, et le temps d'antenne consacré par la télévision au sport féminin est égal à 5 pour cent. Sans commentaire !

– Source : *PA News*, février 2004

DIVERS

■ Les clients d'une compagnie d'assurance ont été rassurés par les conseils de « Nancy », qui parlait parfaitement leur langue, avec le même accent qu'eux. Or le vrai nom de Nancy est Nayanima et c'est depuis l'**Inde** qu'elle répond aux appels en provenance de pays industrialisés. Nayanima fait partie des 250 000 jeunes Indiens qui travaillent dans le secteur du *Business Process Outsourcing* (BPO, également dénommé gestion déléguée). Dans ce pays, les activités de BPO, qui représentent 1,7 milliard de livres sterling, ont augmenté de 60 pour cent en 2000. Elles s'appuient sur une abondante main-d'œuvre instruite et anglophone, dont les salaires sont insignifiants comparés à ceux qui sont exigés en Amérique et au



Royaume-Uni. Pour beaucoup d'Indiens, ces salaires sont faramineux mais ils ont un prix. Les clients étrangers, contrariés de s'apercevoir qu'ils parlent avec un employé qui se trouve à l'autre bout du monde, tiennent parfois des propos injurieux, accusant celui-ci de leur « voler des emplois ». En outre, certains travailleurs se plaignent d'épuisement et de stress à cause des horaires et des objectifs de productivité qui leur sont imposés. Résultat : dans certaines entreprises, l'attrition atteint 30 pour cent.

– Source : *The Guardian* (Londres)

■ En **Pologne**, les externalisations résultant de l'adhésion à l'Union européenne sont attendues comme une manne providentielle. Les analystes prédisent que l'essor du secteur du BPO se traduira par la création de 250 000 à 500 000 emplois au cours des cinq prochaines années grâce à la délocalisation en Pologne des services clientèle des entreprises des pays riches. Pour le moment, les investissements BPO s'élèvent à 1,5 milliard de dollars, mais une étude récente donne à penser que ce chiffre pourrait être multiplié par dix d'ici à 2010.

– Source : *Polish News Bulletin*

■ Au **Royaume-Uni**, un travailleur sur dix doute de sa propre compétence pro-

fessionnelle. Tel est le résultat d'une enquête conduite auprès de 72 000 salariés par le *Learning and Skills Council*. Le problème serait dû au manque d'expérience mais aussi, dans une moindre mesure, à l'absence de motivation et à une formation inadéquate. Cette étude révèle par ailleurs que 20 pour cent des postes vacants ne sont pas pourvus en raison d'une pénurie de personnel qualifié, ce qui fait perdre des marchés aux entreprises concernées.

– Source : *BBC News Online Magazine*

■ Les magasins de disques vont-ils finir comme les 33-tours ? C'est ce que pensent de grandes entreprises de l'industrie du disque et les auteurs d'une étude récemment publiée sous le titre de *From Discs to Downloads* (du disque au téléchargement). La musique en ligne et le MP3 font chuter les ventes de CD et autres supports matériels. Bien que les magasins de disques traditionnels attirent encore ceux qui aiment parcourir les rayons, leur existence est menacée par le commerce virtuel. « Nous n'avons plus que cinq à sept ans à vivre », estime le propriétaire d'un magasin de musique. Autre signe des temps : l'achat de billets électroniques en ligne fait voler les agences de voyages vers le tribunal des faillites.

– Source : *Washingtonpost.com*



Dixième Réunion régionale africaine

L'EMPLOI AU CŒUR DE LA POLITIQUE

Dixième Réunion régionale africaine, 2-5 décembre 2003, Addis-Abeba.

Juan Somavia, Directeur général du BIT avec Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Alpha Oumar Konaré, président de la Commission de l'Union africaine.



© BIT

Les délégués de l'OIT jettent les bases du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

ADDIS-ABEBA, Ethiopie – Les quelque 300 délégués rassemblés du 2 au 5 décembre 2003 à Addis-Abeba, à l'occasion de la Dixième Réunion régionale africaine, ont confirmé que l'« Agenda pour le travail décent » devait être au cœur du programme de lutte contre la pauvreté. « L'agenda de l'Afrique pour le développement, en tête duquel figure la création d'emplois décents, est en prise avec les priorités de la population et met en évidence le lien fondamental qui existe entre l'emploi et l'éradication de la pauvreté », a déclaré Juan Somavia, Directeur général du BIT, qui avait traité cette question dans un rapport complémentaire¹. « Ensemble, nous pouvons faire de l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi le moteur du développement de l'Afrique. »

Tous les participants (gouvernements, employeurs et travailleurs) ont considéré que le moment était venu de placer la création de travail décent au centre d'une nouvelle génération de politiques macroéconomiques et qu'ils étaient prêts à mobiliser le réseau tripartite de l'OIT pour soutenir le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté,

convoqué par les chefs d'Etat et de gouvernement africains en septembre 2004 à Ouagadougou.

Le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, hôte d'honneur de la réunion d'Addis-Abeba, a déclaré que l'OIT était « le partenaire stratégique » pour la réussite du Sommet extraordinaire, qui sera précédé par un forum social dont « les réflexions et les conclusions vont utilement inspirer les décisions des chefs d'Etat et de gouvernement ». Se félicitant du rôle que joue l'OIT dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté en œuvrant en faveur d'une mondialisation plus humaine, il a exprimé le souhait que celle-ci soit « impliquée dans les démarches et politiques initiées par les institutions de Bretton Woods pour que la dimension sociale du développement soit prise en compte ».

La Réunion régionale africaine a proposé que le programme de travail du sommet se fonde sur une approche intégrée reposant sur l'agenda de l'OIT pour un travail décent et ancrée dans les objectifs stratégiques de l'Organisation, à savoir création d'emplois et d'entreprises, droits au travail, protection sociale minimale et dialogue social. Cette approche tient compte de la nécessité de développer les marchés locaux, les petites et très petites entreprises ainsi que les coopératives. Au cœur du plan d'action, des projets

¹ S'affranchir de la pauvreté par le travail – Points de vue de l'Afrique. Dixième Réunion régionale africaine, Addis-Abeba, décembre 2003. Rapport complémentaire du Directeur général. ISBN 92-2-215191-7.

Abidjan – Le petit restaurant de Rosalie, « Le maquis du val », emploie quatre personnes et sert 600 repas par jour. Elle tient dans la main une photo du modeste café qu'il était au départ.



© BIT/AM. Crozet



pilotes concluants montrent comment progresser dans trois secteurs essentiels :

- L'agriculture, où travaillent la majorité des Africains
- Le secteur informel et le développement de l'esprit d'entreprise
- Les grands travaux d'infrastructure, dans lesquels des investissements à forte intensité de main-d'œuvre ont déjà abouti à la création de nombreux emplois.

Une attention particulière doit être portée à la promotion de l'emploi des femmes et des jeunes. Ces deux catégories possèdent un immense potentiel

humain qui doit être mis à profit pour stimuler le développement.

Au cours de la réunion, les délégués ont demandé à l'OIT d'accorder la priorité absolue à la lutte contre le VIH/sida en Afrique. Ils ont adopté une résolution invitant les gouvernements à appuyer les efforts des employeurs et des travailleurs dans ce domaine, en mettant en place un cadre juridique et politique pour l'action dans le monde du travail, en prenant des mesures pour combattre les préjugés et la discrimination et, sur un plan plus général, en complétant les plans nationaux contre le sida par une stratégie adaptée au monde du travail.

Mtongani – Lazia et ses six enfants cassaient des pierres pour moins de 1 dollar par jour. Aujourd'hui, un projet du BIT lui permet d'avoir un revenu supplémentaire et un travail décent : elle cultive des champignons.

Ils ne veulent pas d'aide

A Addis-Abeba, des emplois pour les personnes handicapées

Cette année marque un nouveau départ pour 250 travailleurs handicapés d'Addis-Abeba. Un prix de la Banque mondiale – gagné à l'issue d'un concours portant sur près de 3 000 projets – leur apportera un travail décent pour la première fois de leur vie. Cristiana Falcone, du BIT, explique comment ce projet, conçu avec l'aide du BIT, offrira à ces travailleurs une occasion d'améliorer leur propre niveau de vie et celui des habitants de leur ville.

ADDIS-ABEBA, Ethiopie – Pour les étrangers, cette ville africaine dont le nom signifie « Nouvelle Fleur » en amharique – est une fenêtre ouverte sur la nature et l'histoire fascinantes de l'Ethiopie. Pourtant, certains de ses habitants sont quotidiennement en butte à des problèmes qui se répètent dans toutes les villes du vaste continent africain.

Beaucoup vivent dans des bidonvilles qui ne cessent de s'étendre, dénommés *Erri Be Kentu* (« Nous ne voulons pas d'aide ») : un dédale de ruelles bordées de cabanes sans eau courante ni électricité. Les services collectifs font cruellement défaut, à tel point que 25 pour cent des 3 millions d'habitants de la ville n'ont pas d'installations sanitaires chez eux.

Les autorités municipales pensent que le problème



© EPPD



Shitaye Astawes

>> pourrait être résolu en confiant la gestion des services publics à des entreprises de sous-traitance. Mais dans un pays dont l'économie a été ravagée par dix ans de guerre et de famine, trouver un chef d'entreprise qui soit disposé à investir dans ce genre d'activité n'était pas chose facile. Jusqu'à ce qu'un groupe de personnes handicapées, qui participent à un projet de formation et de création d'entreprises mis en œuvre par le BIT, décident de relever le défi, créant du même coup des emplois décents.

« Ce travail de nettoyage des toilettes représente beaucoup pour nous, pas seulement pour l'argent, mais aussi parce qu'il nous permet d'exister », explique Shitaye Astawes, membre de la Fédération éthiopienne des personnes handicapées (FEPH).

Cette fédération, qui regroupe cinq associations de personnes affligées de différents handicaps, se charge désormais d'améliorer l'infrastructure sanitaire d'Addis-Abeba.

Elle a appliqué les techniques enseignées par des experts du BIT dans le cadre du programme « Démarrez et améliorez votre entreprise »,

voyant là une occasion unique de procurer des emplois à ses membres.

Ses efforts ont été récompensés puisqu'elle a reçu un prix de la Banque mondiale, qui était convoité par de très nombreux candidats. Le Programme du BIT pour les handicapés a encouragé la FEPH à participer au concours de la Banque mondiale parce que le thème

retenu pour 2003, « Créer des emplois dans le secteur des services pour les pauvres », correspondait au projet qu'elle avait élaboré pour Addis-Abeba.

Depuis 1998, la Banque mondiale organise tous les 18 à 24 mois, un concours mondial dénommé *Development Marketplace*, qui encourage les idées novatrices pour le développement. Un jury composé de membres d'organisations qui s'occupent de développement évalue les projets et les lauréats obtiennent un capital de démarrage pour les mettre en œuvre dans un délai d'une année. En 2003, environ 5 millions de dollars ont récompensé les projets les plus créatifs.

Le projet de la FEPH présente l'avantage d'améliorer la situation sanitaire de la ville tout en créant des emplois décents pour les hommes et les femmes handicapés, c'est-à-dire aux plus pauvres d'entre les pauvres. Pour les 250 personnes qui obtiendront un emploi grâce à ce projet, la garantie d'un revenu n'est certes pas négligeable, mais ce qui compte peut-être le plus pour l'avenir, c'est la possibilité de mener la vie de tous les jours, sans être considérées comme des personnes différentes du reste de la population.

En juillet 2003, la Banque mondiale a informé la fédération que son projet faisait partie des 168 propositions sélectionnées sur un total de 2 700 et qu'elle invitait des représentants de la fédération à aller le défendre au siège de la Banque mondiale, à Washington. Pendant quatre mois, la FEPH et ses partenaires du BIT ont mis au point le projet et préparé des représentants de la fédération à le défendre. Le prix de 200 000 dollars est le plus important jamais gagné par une ONG éthiopienne dans le cadre d'un concours de la Banque mondiale.

Journée internationale de la femme 2004

LE « PLAFOND DE VERRE » SERAIT-IL INCASSABLE ?

Depuis que l'expression est entrée dans l'usage, voici une vingtaine d'années, le plafond de verre, symbole des barrières invisibles qui bloquent le passage des femmes aux échelons supérieurs de la hiérarchie professionnelle, s'est révélé plus résistant que

prévu. L'édition actualisée d'une étude désormais classique du BIT sur le sujet, montre effectivement que la proportion de femmes occupant des postes de direction demeure faible et progresse à un rythme décourageant.

GENÈVE – Pour les femmes qui briguent des postes de haut niveau, les chiffres récemment publiés pour actualiser l'étude de 2001¹ ne sont pas très réjouissants : dans 33 pays étudiés, le pourcentage de femmes devenues cadres supérieurs n'a augmenté que de 1 à 5 pour cent en cinq ans.

« Les rares femmes qui réussissent font les gros titres ici ou là, mais statistiquement elles ne représentent qu'un pourcentage insignifiant des cadres supérieurs », constate Linda Wirth, directrice du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes.

Dans l'ensemble, la situation des femmes dans l'emploi n'a guère évolué depuis 2001. Le nombre de celles qui exercent des professions spécialisées n'a augmenté que de 0,7 pour cent. En outre, les femmes ne représentent que 20 à 40 pour cent des cadres, soit des pourcentages très inférieurs à leurs taux d'activité globaux.

Pour ce qui est du monde de la politique, la proportion de femmes qui siègent dans les parlements nationaux reste faible ; elle est passée de 13 à 15,2 pour cent de 1999 à 2003. En revanche, l'étude constate une percée récente des femmes dans les postes ministériels autrefois réservés aux hommes – affaires étrangères, finances et défense. Mais dans l'ensemble, des règles et des pratiques bien ancrées dans les mœurs contribuent à maintenir les femmes à l'écart de la vie politique.

A vrai dire, dans toutes les professions, les femmes se heurtent à des obstacles. La difficulté de concilier responsabilités familiales et vie professionnelle, qui est pour elles un problème quotidien, conduit certains employeurs à minimiser leurs compétences, et elles sont toujours obligées de se surpasser pour prouver qu'elles sont capables ou de s'adapter à un style de travail « masculin ». Qui plus est, les femmes sont isolées, bénéficient rarement d'un parrainage dans l'entreprise (*mentoring*), n'ont pas assez d'exemples féminins à suivre, font l'objet de harcèlement sexuel et sont malheureusement souvent exclues des réseaux de connaissances, qui sont si importants pour avancer dans une carrière.

Néanmoins, tout n'est pas noir. Certains employeurs commencent à changer d'attitude. Ils comprennent désormais qu'en adoptant une politique favorable à la famille, en facilitant l'accès des femmes à la formation et en veillant à ce qu'elles soient davantage conseillées dans leur travail, ils peuvent fidéliser leur personnel féminin et accroître la productivité. Par ailleurs, les gouvernements et les syndicats militent en faveur de réformes de la législation du travail et de la protection sociale, qui

permettent aux mères de conserver leurs droits d'ancienneté, les avantages acquis et leur capacité de gain.

La nécessité de choisir entre la famille et la carrière peut amener certaines femmes à éviter les postes à responsabilités. « Les obligations familiales jouent un rôle essentiel dans la décision d'accepter ou non une promotion », fait observer M^{me} Wirth. « En effet, le mode d'organisation du travail n'est pas toujours compatible avec les exigences de l'éducation des enfants. En outre, certaines femmes ne veulent pas être soumises aux lourds horaires, au stress, à l'agressivité ni à l'autoritarisme qui caractérisent parfois les postes haut placés ». L'étude mentionne aussi le cas de jeunes hommes qui cherchent à équilibrer leurs obligations professionnelles et familiales.

Le BIT préconise des stratégies qui détruisent certains mythes concernant les aptitudes féminines et comportent des mesures favorables à la famille, en offrant aux hommes et aux femmes la possibilité de prendre des congés parentaux et en ne pénalisant pas financièrement les femmes qui ont des enfants et souhaitent malgré tout poursuivre leur carrière.

Ses travaux sur le développement de la petite entreprise, la promotion des femmes et l'égalité des sexes (WEDGE) visent à améliorer les possibilités de gain des femmes qui ont leur propre entreprise en renforçant leurs compétences professionnelles et en leur ouvrant l'accès aux ressources. On trouvera de plus amples renseignements sur ces travaux et d'autres activités destinées à favoriser l'autonomie des femmes et l'égalité entre les sexes, à l'adresse : www.ilo.org/gender.

¹ Briser le plafond de verre – La promotion des femmes aux postes de direction. Réactualisation janvier 2004. ISBN 92-2-215523-8. Egalement disponible à l'adresse : www.ilo.org/gender

© Droits de reproduction réservés.



Conférence des statisticiens du travail: Adoption de deux résolutions et débat sur un indicateur du travail décent

Depuis 80 ans, l'OIT définit des normes qui régissent l'élaboration des statistiques. La 17e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), qui a eu lieu du 24 novembre au 3 décembre 2003, a adopté deux nouvelles résolutions sur les statistiques du travail et s'est penchée sur les questions soulevées par les statistiques du travail des enfants, de l'emploi informel, de l'égalité hommes-femmes et la difficulté de mesurer le travail décent.

tion sur l'actualisation des directives concernant le calcul de l'IPC aura des répercussions sur la vie des travailleurs du monde entier et de leur famille. L'IPC mesure les variations du niveau général des prix des biens et services et leurs effets sur le coût du maintien d'un niveau de vie constant. Il sert, entre autres, à mesurer l'inflation des prix et à ajuster les salaires, indemnités et prestations ainsi que les paiements effectués dans le cadre de contrats commerciaux.

- **Les statistiques des revenus et des dépenses des ménages (SRDM) :** Les nouvelles directives concernant ces statistiques permettront d'analyser toute une série de variables économiques, sociales et autres à des fins multiples et notamment pour évaluer le bien-être économique des ménages et des individus. Ces statistiques revêtent une importance fondamentale pour comprendre les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

GENÈVE – Cette conférence a réuni plus de 300 participants, représentant les ministères du Travail, les offices nationaux de statistique et les organisations d'employeurs et de travailleurs de 90 pays, pour examiner deux résolutions et d'autres lignes directrices ainsi que pour formuler des recommandations sur les activités à venir de l'OIT dans ce domaine.

« Les statistiques ont une importance fondamentale pour le quotidien des hommes et des femmes dans le monde et elles sont aussi vitales pour l'OIT », a déclaré le Directeur général du BIT, Juan Somavia, dans son allocution à la conférence. « Nous avons besoin de chiffres pour guider notre action, pour pouvoir connaître l'impact de nos politiques. »

M. Somavia a dégagé deux grands enjeux pour les statisticiens de l'OIT : mesurer le « travail décent » – pierre angulaire de l'action de l'OIT – et le renforcement des capacités pour faire en sorte que tous les pays disposent des ressources nécessaires à l'établissement de statistiques du travail pertinentes et fiables.

Principaux résultats

La conférence a adopté deux résolutions qui portent sur :

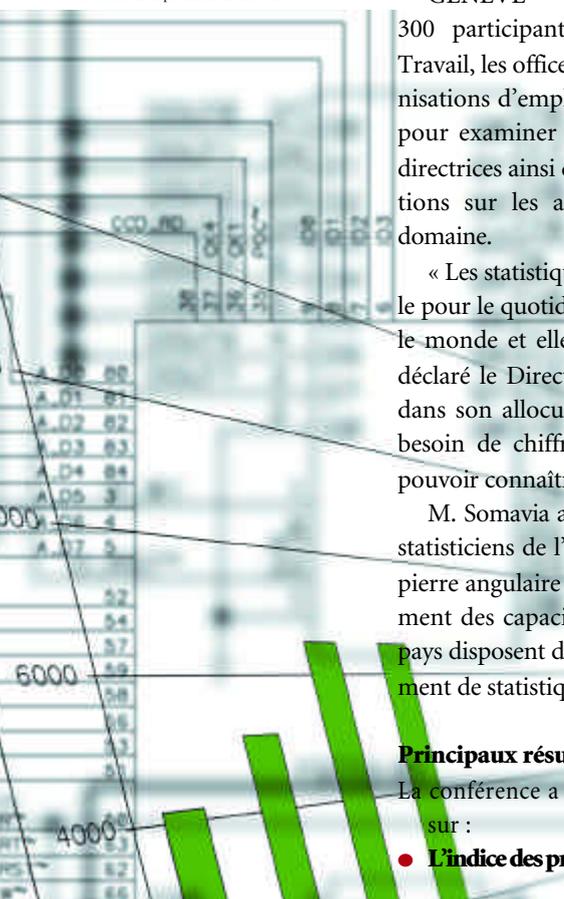
- **L'indice des prix à la consommation (IPC) :** La résolu-

Les nouvelles directives adoptées portent sur :

- **L'emploi dans l'économie informelle :** La conférence a approuvé des directives qui fournissent une définition statistique de l'emploi informel et de ses caractéristiques. Elles complètent la résolution de 15^e session de la CIST concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel (1993).
- **L'intégration de la dimension de genre dans les statistiques du travail :** les participants ont affirmé la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans toutes les statistiques du travail pour, d'une part, tenir compte des préoccupations et besoins particuliers des femmes et des hommes, mais aussi des filles et des garçons, et d'autre part, mieux comprendre le fonctionnement du marché du travail. Ils ont approuvé à cette fin une liste de bonnes pratiques.

Le travail décent

Ayant fait sienne l'idée de mesurer le travail décent, la conférence a examiné la question de l'élaboration d'indicateurs du travail décent, valables pour tous les pays du monde. Elle s'est prononcée contre un indicateur composite qui servirait à classer les pays



mais a proposé qu'un rapport détaillé sur le sujet, fondé sur de vastes consultations et échanges avec des pays qui se trouvent à des stades différents de développement, soit soumis à la prochaine session de la CIST et au Conseil d'administration du BIT.

Les participants ont également recommandé que la 18^e session de la CIST soit saisie d'un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants, comprenant une définition statistique du travail des enfants, qui soit précise et applicable à l'échelle internationale. Ils ont souligné la nécessité de réviser la Résolution concernant les statistiques des heures de travail adoptée lors de la 9^e session de la CIST, de façon à tenir compte du travail indépendant et d'aspects nouveaux tels que la durée annuelle du travail et l'aménagement du temps de travail.

L'ordre du jour de la 17^e CIST comportait en outre les questions de l'actualisation de la classification internationale type des professions (CITP-88) et des statistiques sur l'emploi des personnes handicapées, sur la sécurité sociale et sur le dialogue social. Les délégués ont examiné d'autres propositions concernant les activités à venir de l'OIT, notamment en ce qui concerne les statistiques sur la demande de main-d'œuvre, l'équilibre entre la demande et l'offre de travail, la sous-utilisation de la main-d'œuvre, les

migrations internationales de travailleurs, la formation professionnelle et les salaires et autres revenus liés à l'emploi. Ils ont recommandé que l'égalité hommes-femmes soit à l'avenir considérée comme un principe fondamental dans tous les travaux statistiques de l'OIT. Enfin, ils ont recommandé que l'OIT se dote de moyens supplémentaires pour pouvoir fournir un appui technique aux pays qui ont besoin de renforcer leurs systèmes nationaux de statistiques du travail.

Pendant la conférence, un séminaire sur le renforcement des capacités en matière de statistiques du travail, organisé conjointement par l'OIT et le consortium PARIS21, a attiré l'attention sur la nécessité de rechercher une meilleure coordination entre tous les acteurs, aux échelons national et international, ainsi que de mobiliser des fonds pour la collecte et l'analyse des données dans plusieurs pays.



© Droits de reproduction réservés.

La Corée du Sud entre dans une ère nouvelle

La République de Corée et l'OIT ont signé un nouvel accord de partenariat qui marque un tournant dans leurs relations. En effet, ce pays qui a bénéficié jusqu'à la fin des années quatre-vingt de l'aide financière de l'OIT, est aujourd'hui en position d'offrir une contribution non négligeable à la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent dans la région de l'Asie et du Pacifique.

GENÈVE – Le 13 janvier, la Corée du Sud a annoncé une contribution d'un montant de 500 000 dollars des Etats-Unis pour financer des projets concernant les migrations, la santé et la sécurité au travail, la formation professionnelle de base, la sécurité sociale et l'emploi des jeunes. Ces projets seront réalisés dans six

pays : le Cambodge, la Chine, la RDP lao, la Mongolie, la Thaïlande et le Viet Nam.

L'accord a été signé par Don Skerrett, directeur exécutif en charge du secteur des régions et de la coopération technique, et Byung-Suk Chung, vice-ministre du Travail de la République de Corée.

« Dans la région des « tigres économiques », la Corée du Sud est un exemple. Passer en si peu de temps du statut de bénéficiaire de l'aide au développement à celui de donateur est un véritable exploit », a déclaré M. Skerrett.

« Nous avons toujours assumé les responsabilités qui nous incombent en tant que membre de l'OIT », a fait observer le vice-ministre. « Nous avons commencé à intervenir en tant que donateur en 2002 en participant, avec le gouvernement du Japon, à la lutte contre le travail des enfants. Et cela a été pour nous une expérience très positive et très importante. »

La Corée du Sud, qui est membre de l'OIT depuis 1991, est aujourd'hui l'un des pays dont la contribution annuelle au budget ordinaire de l'Organisation



>> est la plus élevée : 5 millions de dollars, ce qui la classe au dixième rang. « Nous considérons que cet apport de fonds supplémentaires est un moyen utile et efficace de soutenir les programmes de l'OIT et la campagne en faveur du travail décent », a ajouté M. Chung.

« La Corée du Sud est vraiment déterminée à favoriser le travail décent dans la région », constate Christine Evans-Klock, directrice du Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Asie de l'Est, qui a élaboré la plupart des six projets mentionnés dans l'accord-cadre.

Ces projets consisteront à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne la gestion des migrations¹, la santé et la sécurité au travail dans les professions dangereuses², l'enseignement professionnel de base pour les travailleurs pauvres et l'assistance

technique dans le domaine de la sécurité sociale³ ainsi qu'à mettre en place un programme de bourses de perfectionnement pour l'enseignement de la technologie⁴.

Pour l'Asie, où vivent 60 pour cent des jeunes du monde entier, l'emploi des jeunes constitue une question prioritaire. Dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN), placé sous l'égide de l'OIT, un projet prévu dans l'accord favorisera la mise en commun de données d'expérience entre certains pays de la région. Ce projet aidera aussi le Népal et la Chine à collecter des données sur les problèmes qui se posent lors du passage de l'école à la vie active et à élaborer des plans d'action en vue d'atteindre l'objectif de développement pour le millénaire concernant la création d'emplois décents et productifs pour les jeunes.

¹ Cambodge, Laos, Mongolie et Thaïlande.

² Cambodge, Laos, Mongolie, Thaïlande et Viet Nam.

³ Cambodge.

⁴ Corée du Sud.

Le Conseil d'administration traite des droits des travailleurs et de la mondialisation



© BIT

Les syndicats de l'automobile et des machines agricoles (ASM) et de la radio-électronique (REP) manifestent pour protester contre l'appauvrissement de la population.

Le Conseil d'administration du BIT a terminé sa 288^e session, tenue en novembre 2003, à l'issue de deux semaines de débat sur des sujets allant de la dimension sociale de la mondialisation à l'adoption d'un nouveau Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services, en passant par les droits des travailleurs au Bélarus, au Myanmar et dans d'autres pays.

Violations des droits des travailleurs

Lors de la session de juin 2003 de la Conférence internationale du Travail, les délégués des travailleurs ont déposé contre le gouvernement du Bélarus une plainte en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT, pour défaut d'application des conventions n^{os} 87 et 98.

Suivant la recommandation de son Comité de la liberté syndicale, le Conseil d'administration a alors décidé de charger une commission d'enquête spéciale d'examiner les atteintes aux droits syndicaux dans ce pays. Le comité avait signalé pour la septième fois dans son rapport que la liberté et l'indépendance du mouvement syndical avaient été et étaient toujours l'objet de graves atteintes au Bélarus.

La procédure prévue à l'article 26 s'applique en cas de violation persistante et d'inobservation des décisions des organes de contrôle de l'OIT. Elle n'a été jusqu'ici invoquée qu'à dix reprises.

Deux autres pays, Cuba et le Zimbabwe, sont également cités dans le rapport du Comité de la liberté syndicale pour infractions graves au principe de la liberté syndicale et violation des droits syndicaux. Le comité s'est également penché, entre autres problèmes, sur celui de la liberté syndicale de travailleurs sans papiers aux Etats-Unis et celui de la négociation collective au Danemark et en Suède.

Le Conseil d'administration a aussi fait le point sur les négociations entre le Myanmar (Birmanie) et le BIT quant aux mesures à prendre pour éliminer le travail forcé dans ce pays. Un plan d'action conjoint avait été adopté en mai dernier mais sa mise en œuvre a été retardée en raison du climat d'instabilité qui règne dans le pays. Ce plan d'action prévoit la mise en place d'un mécanisme « facilitateur » pour aider les victimes de travail forcé à demander réparation.

Les employeurs, les travailleurs et les gouvernements se sont déclarés gravement préoccupés par l'absence de progrès réels dans l'élimination du travail forcé. Ils ont proposé de revenir aux mesures spéciales décidées par la Conférence internationale du Travail en 2000 afin d'assurer l'exécution par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Cependant, le Conseil d'administration a décidé de demander que l'OIT procède d'urgence à l'évaluation de la situation au Myanmar en ce qui concerne les perspectives de mise en œuvre du plan d'action conjoint.

Un rapport sera présenté au Conseil d'administration en mars 2004 et celui-ci décidera alors de la marche à suivre.

Faire de la mondialisation une force positive

Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, s'est adressée le 17 novembre au Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation. C'était la première fois qu'un chef d'Etat prenait la parole devant l'organe exécutif du BIT.

«Pour que la mondialisation soit une force positive, il faut qu'elle soit régie par des règles justes»,

a-t-elle déclaré. «Aujourd'hui, l'économie est mondialisée, mais pas la société. La gouvernance et les règles ont manifestement du retard sur l'évolution économique.»

M^{me} Halonen a affirmé que l'OIT avait à cet égard un rôle crucial à jouer : faire en sorte que les droits fondamentaux des travailleurs soient effectivement respectés dans tous les pays du monde, sans exception.

Elle copréside avec Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui a été instituée en 2002.

Le Conseil d'administration est l'organe exécutif du Bureau international du Travail (le Bureau est le secrétariat de l'Organisation). Il se réunit trois fois par an, en mars, en juin et en novembre. Il prend des décisions concernant la politique du BIT, fixe l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, adopte le programme et le budget de l'Organisation avant sa soumission à la Conférence, et élit le Directeur général.

Il se compose de 56 membres titulaires (28 membres gouvernementaux, 14 membres employeurs et 14 membres travailleurs), et de 66 membres adjoints (28 membres gouvernementaux, 19 membres employeurs et 19 membres travailleurs). Dix des sièges gouvernementaux titulaires sont réservés en permanence aux Etats membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (Allemagne, Brésil, Chine, France, Inde, Italie, Japon, Fédération de Russie, Royaume-Uni et Etats-Unis). Les autres membres gouvernementaux sont élus par la Conférence tous les trois ans.

Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services

Dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, des millions de travailleurs risquent d'être confrontés à des situations de violence sur leur lieu de travail. Pour préserver le travail décent et aussi la productivité, le Conseil d'administration du BIT a adopté un Recueil de directives pra-

tiques sur la violence au travail dans le secteur des services¹.

GENÈVE – Ces directives fournissent aux travailleurs et aux employeurs des indications concrètes sur la manière de réagir face à la violence en milieu professionnel. Elles préconisent l'instauration d'un dialogue, la conduite de consultations et de négocia-

¹ Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et mesures visant à combattre ce phénomène. Peut être consulté à l'adresse : www.ilo.org/sector



>> tions entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs ainsi que l'élaboration de lois, stratégies et programmes d'action de portée nationale.

L'adoption d'une approche constructive du lieu de travail est l'axe prioritaire ; elle devrait se fonder sur les principes du travail décent, de la déontologie, de la sécurité, du respect mutuel, de la tolérance, de l'égalité des chances, de la coopération et de la qualité du service. Les stratégies mises en place à cet effet devraient définir la violence au travail, condamner cette violence et comporter des dispositifs impartiaux pour le dépôt de plaintes.

Ce recueil, qui est le résultat des débats de 36 experts représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs réunis du 8 au 15 octobre à Genève, a été adopté en novembre 2003 par le Conseil d'administration. L'OIT en assurera la diffusion et encouragera ses partenaires à organiser des activités en vue de son application dans le monde entier.

Les recueils de directives pratiques de l'OIT ne prétendent pas se substituer à la législation nationale ni aux normes établies. Ils sont censés servir de guides pour l'élaboration de mesures de prévention et de protection.

L'Inde, les Etats-Unis et l'OIT joignent leurs forces pour éliminer le travail des enfants dans les activités dangereuses

© BIT/M. Crozet



Ramasseur de chiffons dans la banlieue de New Delhi.

NEW DELHI – Au mois de février, le gouvernement de l'Inde a donné le coup d'envoi d'un programme conçu à l'intention de 80 000 enfants travaillant dans dix branches d'activité dangereuses. Ce programme de 40 millions de dollars, intitulé INDUS, est le fruit d'une collaboration avec le ministère du Travail des Etats-Unis (USDOL) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). C'est

le plus vaste programme de lutte contre le travail des enfants, jamais mis en œuvre par l'OIT à l'échelle d'un pays.

Sahib Singh Varma, ministre du Travail de l'Inde, Arnold Levine, sous-secrétaire adjoint au Travail des Etats-Unis et Kari Tapiola, directeur exécutif du BIT, étaient présents à la cérémonie de lancement. Ce programme a pour but de prévenir et d'éliminer le travail des enfants dans les activités dangereuses en renforçant les capacités des communautés concernées sur les plans humain, social et matériel.

Il est financé à parts égales par le USDOL et le gouvernement indien et il est exécuté par le Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

Le projet vise des enfants de moins de 18 ans qui travaillent dans des secteurs d'activité dangereux tels que la fabrication de feux d'artifice, de cigarettes *bee-*

dis, de chaussures, de serrures, d'allumettes, de briques ainsi que de produits en soie et en verre. Selon les statistiques officielles du gouvernement, l'Inde compterait 11,2 millions de travailleurs enfants.

Au mois de janvier, des responsables gouvernementaux avaient confirmé à Juan Somavia, Directeur général du BIT, leur volonté d'éliminer le travail des enfants et annoncé que le programme national de lutte contre le travail des enfants alors mis en œuvre dans 100 districts serait étendu à 250.

«Le travail des enfants n'est pas inévitable», a déclaré M. Somavia. «Certes, il n'y a pas de solutions simples mais il faut que les stratégies reflètent les spécificités nationales et s'appuient sur une volonté politique. Le cap à tenir est le suivant : du travail pour les parents, l'éducation pour les enfants, des débouchés pour les jeunes.»

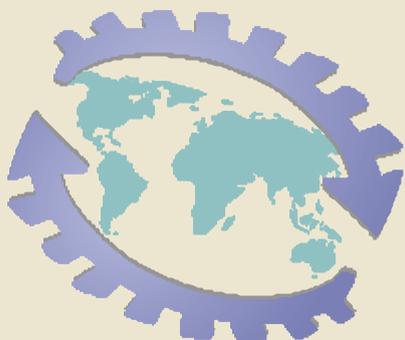
Dans une fabrique d'allumettes de Sivakasi.



© BIT/A. Kemka

CHAMPS D'ACTION

ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE MONDE
ENTIER PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL OU AVEC SON APPUI



© BIT/P. Deloche

Accord entre l'Union européenne et l'OIT

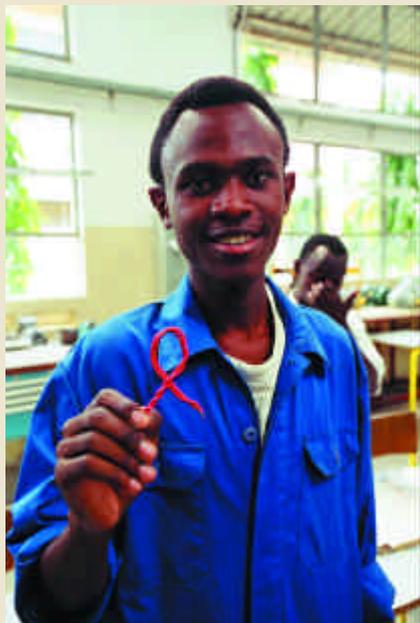
■ L'OIT et la Direction générale de l'emploi et des affaires sociales de l'Union européenne (UE) ont signé un accord sur deux nouveaux projets. Un projet pilote qui concerne l'industrie textile de la Turquie vise à démontrer que la productivité et la qualité de la production sont liées aux relations de travail et au dialogue social. Le second projet porte sur les conditions d'emploi et de travail dans les dix pays qui adhéreront à l'UE en mai 2004 et trois pays candidats (Bulgarie,

Roumanie, Turquie). A l'heure actuelle, il existe des différences considérables entre les Etats membres de l'UE et les pays en voie d'adhésion, surtout en ce qui concerne la durée du travail et les conditions de travail.

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau de l'OIT à Bruxelles :
tél. +322/736-5942 ;
fax +322/735-4825 ;
e-mail : brussels@ilo.org

Lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail

■ Plus de 40 millions de personnes sont victimes du VIH/sida. Neuf sur dix sont des adultes dans la force de l'âge. La pandémie met en péril les moyens d'existence, nuit à la production et affaiblit les économies nationales. L'OIT a adopté un recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail et elle l'utilise maintenant pour promouvoir une action efficace. La Réunion interrégionale tripartite sur les politiques et programmes de lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail, qu'elle a organisée du 15 au 17 décembre 2003, a offert aux participants l'occasion de mettre en commun leur expérience, de faire le bilan des succès et des échecs et d'en tirer les leçons. Ils ont adopté une déclaration qui contient des directives sur la manière de reconnaître, d'adapter et de reproduire les bonnes pratiques sur les lieux de travail. Dans ce contexte, ils ont insisté sur les avantages du tripartisme et du dialogue social, les considérant comme les meilleurs moyens de protéger les droits des travailleurs et de créer un climat de confiance qui favorise à la fois la prévention et la prise en



© BIT/M. Crozet

charge. L'OIT élaborera un document de référence et d'orientation sur la lutte contre le VIH/sida en milieu professionnel, qui s'inspirera des travaux et conclusions de cette réunion. La déclaration est disponible à l'adresse : www.ilo.org/aids

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme de l'OIT sur le VIH/sida et le monde du travail :
 tél. +4122/799-6486 ;
 fax +4122/799 6349 ;
 e-mail : iloaids@ilo.org

Santé et sécurité au travail en Serbie

■ Un projet de 500 000 dollars, financé par les Etats-Unis et exécuté par le BIT, vise à améliorer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en Serbie grâce à la mise en place d'un service d'inspection du travail efficace. L'idée de ce projet est née lorsque, inquiet de la fréquence des accidents et décès d'origine professionnelle, le Premier

ministre serbe aujourd'hui décédé, Zoran Djindjic, a demandé que l'Inspection du travail serbe soit complètement réorganisée de façon à

répondre aux exigences du XXI^e siècle. Cette réorganisation a débuté en octobre 2003 et durera deux ans. Le projet s'inspire d'un projet de coordination des services de l'inspection du travail, que le BIT a récemment mis en œuvre en Bulgarie et qui fournira notamment des matériels de formation pour les inspecteurs du travail.

Pour tout renseignement, s'adresser à la directrice du projet, Annie Rice, au Bureau sous-régional de l'OIT à Budapest :
 tél. +361/ 301-4918 ;
 fax +361/353-3683 ;
 e-mail : rice@ilo.org

Sûreté, sécurité et santé dans les ports

■ Trente-six experts, représentant des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs, se sont réunis du 8 au 17 décembre

2003 à Genève pour adopter deux projets de recueils de directives pratiques sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports. Ces directives s'adressent aux mandants de l'OIT et à tous ceux qui sont responsables de l'administration de l'exploitation, de l'entretien et du développement de ports.

- Le Recueil de directives pratiques sur la sûreté dans les ports a pour but de permettre aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs ainsi qu'aux autres intéressés de prévenir les dangers qui découleraient d'actes illégaux. Depuis les attentats perpétrés le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, l'attention s'est déplacée des risques relativement mineurs de vols de cargaison, détournements de navires de transport, etc., vers le risque autrement plus grave d'une utilisation des mécanismes de fonctionnement des ports aux fins d'une agression.
- Le Recueil de directives pratiques sur la santé et la sécurité dans les ports a pour but d'actualiser les mesures de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que d'inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la convention n° 152 sur la sécurité et l'hygiène dans les manuten-



© BIT/J. Maillard

tions portuaires, que l'OIT a adoptée en 1979. Ces deux projets de recueils seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration du BIT en mars 2004.

*Pour tout renseignement, s'adresser au Département des activités sectorielles :
tél. +4122/799 7897 ;
fax +4122/799 7046 ;
e-mail : marit@ilo.org*

L'Iran se joint au Réseau pour l'emploi des jeunes

■ En décembre 2003, l'Iran a décidé de devenir l'un des pays leaders du Réseau pour l'emploi des jeunes. L'initiative de cette démarche avait été prise par la jeunesse du pays. L'Iran est le neuvième pays à se joindre au Réseau après le Sénégal, la Namibie, l'Égypte, le Sri Lanka, l'Indonésie, la Hongrie, l'Azerbaïdjan et le Brésil. Il a récemment formulé un plan d'action national qui accorde une place de choix à l'instruction des jeunes et à leur formation aux technologies de l'information et de la communication. Ce plan est actuellement mis en œuvre dans tout le pays et l'Iran utilisera sa position au sein du réseau pour partager son expérience avec d'autres pays de la région.

Démarrage d'un grand projet pour l'emploi des jeunes en Amérique latine

■ Le BIT lancera prochainement un projet d'une durée de quatre ans, consistant à promouvoir l'emploi des

jeunes en Amérique latine et plus particulièrement en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Honduras, au Mexique, au Pérou et dans la République dominicaine. Ce projet, réalisé dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes, avec l'appui du gouvernement espagnol et de la Confédération espagnole des organisations d'employeurs, mettra l'accent sur la création d'emplois décents et productifs pour les jeunes. Un réseau composé de gouvernements et d'organisations d'employeurs, de travailleurs et de jeunes concevra des activités et des stratégies relatives au développement de l'entrepreneuriat, à la création de petites et moyennes entreprises et à l'employabilité des jeunes, du secteur informel en particulier.

Le projet «Quilombos» du BIT est en bonne voie

■ Le BIT élabore un programme qui permettra d'améliorer l'employabilité de jeunes femmes et hommes noirs appartenant à cinq *quilombos* (communautés formées de descendants d'esclaves qui avaient fui pour se cacher dans des zones reculées à l'époque coloniale). Ces cinq *quilombos* ont été sélectionnés en consultation avec la Commission nationale des *quilombos* et le Secrétariat spécial pour l'intégration raciale (SEPRIR). Le projet a été bien accueilli lors d'une récente réunion nationale des communautés rurales noires.

Pour tout renseignement, s'adresser à Justin Sykes, responsable de la communication et de l'information publique du réseau pour l'emploi des jeunes :

*tél. +4122/799-7454 ;
fax +4122/799-7978 ;
e-mail : sykes@ilo.org*

L'apprentissage tout au long de la vie en Asie et dans le Pacifique

■ Les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs de 15 pays de l'Asie et du Pacifique se sont réunis du 8 au 10 décembre 2003 à Bangkok pour réfléchir à des initiatives qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie et le perfectionnement professionnel, compte tenu de la rapide obsolescence des qualifications et de l'augmentation constante de la demande de travailleurs très qualifiés. Ils ont attiré l'attention sur la nécessité d'élaborer à cette fin des stratégies et programmes imaginatifs et ont adopté une position commune sur la formation tout au long de la vie et la manière de la pratiquer.

*Pour tout renseignement, s'adresser à Steve Thompson, Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique :
tél. +662/288-2482 ;
fax +662/288-1076 ;
e-mail : thompson@ilo.org.*

*Le rapport préparé en vue de la réunion peut être téléchargé à l'adresse :
http://www.ilo.org/public/english/employment/skills/download/event/III_meeting_bangkok_report.pdf*

Septième Réunion régionale européenne

■ Prenant acte de l'intégration croissante de l'Europe et de la candidature de la Hongrie à l'Union européenne (UE), le Conseil d'administration du BIT a décidé de tenir la Septième Réunion régionale européenne à Budapest, en février 2005. Les participants seront saisis de deux rapports. Le

premier récapitulera les activités entreprises par l'OIT au cours de la période 2001-2004 et le second traitera des différentes transitions qui attendent les Européens dans les années à venir : transition de l'école à la vie professionnelle (emploi des jeunes), de la vie active à la retraite (flexibilité/sécurité) et d'un pays à un autre (migrations). La gestion de ces transitions suppose une bonne gouvernance et notamment le renforcement du dialogue social. Les deux rapports seront prêts à la fin de l'automne 2004. Le gouvernement du Luxembourg, qui présidera l'UE durant le premier semestre de 2005, a fait savoir qu'il intégrerait cette réunion dans le programme de sa présidence.

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale :

tél. +4122/799-6666 ;

fax +4122/799-6061 ;

e-mail : europa@ilo.org

Conditions de travail dans le secteur de la démolition des navires

■ Le BIT sera responsable de l'exécution, au Bangladesh, d'un projet destiné à réduire la pollution de l'environnement et à améliorer les conditions de travail des ouvriers qui démolissent et recyclent les carcasses de navires. Ce projet de 1,3 million de dollars est financé par le Programme des Nations Unies pour le développement. Lors d'une réunion de l'OIT, tenue en octobre 2003 à Bangkok, des experts de la démolition des navires ont adopté des directives sur la santé et la sécurité dans ce secteur. Les principaux pays concernés par cette

activité sont le Bangladesh, la Chine, l'Inde, le Pakistan et la Turquie.

Pour tout renseignement, s'adresser au Département des activités sectorielles :

tél. +4122/799-7513 ;

fax +4122/799-7296 ;

e-mail : sector@ilo.org

Droits au travail en Amérique centrale

■ Un rapport récemment publié par le BIT passe en revue la législation du travail de cinq pays d'Amérique centrale et examine sa conformité avec les huit conventions fondamentales de l'OIT. Cette étude, intitulée *Fundamental Principles and Rights at Work: A labor Law Study*, a été réalisée à la demande des gouvernements du Costa Rica, du Guatemala, du Nicaragua, d'El Salvador et du Honduras, pendant la négociation de l'Accord de libre-échange Etats-Unis/Amérique centrale (CAFTA). Le Guatemala, le Nicaragua, El Salvador et le Honduras ont déjà signé l'accord avec les Etats-Unis le 17 décembre

2003. Lorsque celui-ci entrera en vigueur, plus de 80 pour cent des biens de consommation et des produits industriels en provenance des Etats-Unis devraient entrer dans ces quatre pays en franchise de douane. Ce pourcentage devrait passer à 85 pour cent dans les cinq ans qui suivront pour atteindre 100 pour cent au bout de dix ans. Les vêtements produits en Amérique centrale seront exportés sans droits aux Etats-Unis s'ils sont confectionnés avec des fils et tissus fabriqués aux Etats-Unis ou dans l'un des pays partenaires centra-méricains.

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau de l'OIT à Washington :

tél. +1202/653-7652 ;

fax +1202/653-7687 ;

e-mail : washington@ilo.org

Aide aux anciens enfants soldats

■ Lors de son voyage de six jours en Afrique, la ministre du Travail des Etats-Unis s'est rendue en



© ILO/Turnin - G. Palazzo



© BIT/G. Cabrera

République démocratique du Congo (RDC), au Bénin et au Ghana. Lorsqu'elle était en RDC, Elaine Chao a participé au lancement d'un projet de l'OIT destiné à aider d'anciens enfants soldats à se réinsérer dans la vie civile. Ce projet fait partie d'une opération concernant la prise en charge, l'instruction et la réinsertion de ces enfants, décidée au mois de mai 2003 par le département du Travail des Etats-Unis. Sur les 13 millions de dollars consacrés à cette opération, le département en a alloué sept au Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) afin que celui élabore des stratégies globales d'assistance aux anciens soldats de la RDC et aussi de la République du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda, des Philippines, de Sri Lanka et de la Colombie.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme international pour l'abolition du travail des enfants :
 tél. +4122/799-8181 ;
 fax +4122/799-8771 ;
 e-mail : ipec@ilo.org

Lutte contre le travail des enfants au Pakistan

■ Le 19 novembre 2003, l'ambassadeur des Etats-Unis au Pakistan a annoncé que le département du Travail de son pays avait décidé d'octroyer 4 millions de dollars à l'IPEC pour financer un programme d'assistance technique dans ce pays. Le but est de soustraire environ 12 000 enfants aux travaux dangereux auxquels ils sont astreints et de les scolariser. « Pour que les choses changent, il faut à la fois des ressources et une volonté politique », a déclaré l'ambassadeur. Les activités ciblées sont celles dans lesquelles les enfants sont exposés aux dangers les plus graves : pêche sous-marine, fabrication de bracelets de verre, tanneries, houillères, fabrication d'instruments chirurgicaux et ramassage de chiffons.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme international pour l'abolition du travail des enfants :
 tél. +4122/799-8181 ;
 fax +4122/799-8771 ;
 e-mail : ipec@ilo.org

Accord entre H&M et Union Network International

■ Hennes and Mauritz AB, entreprise multinationale de la distribution – 950 magasins dans 18 pays et 40 000 salariés – et la Fédération syndicale mondiale, Union Network International (UNI) – composée de 900 syndicats de 140 pays, soit 15 millions de membres – ont signé un accord de coopération en vue de promouvoir et garantir les droits fondamentaux des travailleurs dans toutes les filiales de H&M. Ces droits sont énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT sur la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ainsi que l'élimination de toutes formes de discrimination. A la fin du mois de janvier 2004, une trentaine d'accords-cadres internationaux avaient été conclus entre des fédérations syndicales mondiales (FIOM, UITA, FITBB, ICEM et UNI) et des entreprises transnationales telles que VW, Daimler Chrysler, Danone, Chiquita, IKEA, Faber-Castel ou Anglo-American.

Pour tout renseignement sur les accords-cadres et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, consulter le site : www.ilo.org/multi ou s'adresser au Programme des entreprises multinationales :
 tél. +4122/799-6481 ;
 fax +4122/799 6354 ;
 e-mail : multi@ilo.org



© BIT/M. Crozet



L'OIT DANS LA PRESSE



South Korea to subsidize ILO programmes in Asia-Pacific region



Project to rescue 80,000 child workers



U.N. Study Finds Global Trade Benefits Are Uneven

Washington, Feb. 23 - The uneven benefits of globalization are creating a growing divide between rich and poor countries,

as well as within countries, according to a two-year study by the United Nations' labor organization.



Meno lavoro minorile, più ricchezza



Globalizar la globalización

La OIT lanza un catálogo de propuestas para que todas los países se aprovechen de una economía abierta



Le chômage est la chose la mieux partagée au monde

RAPPORT. Pour le BIT, l'emploi doit être aussi prioritaire que les politiques macroéconomiques



La OIT asegura que la erradicación del trabajo infantil generaría más beneficios que costes.

The Washington Times
Globalization 'rethink' urged



For too many, globalization isn't working: People and profits

Juan Somavia

Geneva - The globalization debate is at an impasse. Trade negotiations are stalled. Jobs are disappearing. Financial instability continues. Meanwhile, politically sensitive issues such as migration and

outsourcing are high on people's concerns, but low on the global problem-solving agenda. We need new thinking to break the deadlock and bridge the divide.



Rethink urged on global economy

An urgent rethink of globalization is needed if the world is not to risk sliding into further insecurity and

conflict, an international commission chaired by two serving heads of state said yesterday.



Economica focus /
Sickness or symptom?
Child labour is reviled. There is much debate as to how it can be reduced.



Récord de paro en el mundo, 186 millones de personas



Economic case made for ending child labour

Eliminating child labour in the developing world would produce economic benefits of an estimated Dollars 5,100bn (Euros 4,060bn,

Pounds 2,780bn), nearly seven times greater than the costs, the International Labour Organisation says in a study published today.

AL - MUSTAJEAL - Friday 29 January 2004

التقرير السنوي لمتظمة العمل الدولية:
ارتفاع معدلات البطالة العالمية
وأشدها خطراً في الشرق الأوسط وإفريقيا

"Annual ILO report: escalating rates for unemployment rates worldwide, most serious in Middle East and Africa"

Le Monde

Le BIT passe au crible les faillites et les excès de la mondialisation

« LE POTENTIEL de la mondialisation est immense mais le processus génère des déséquilibres entre pays et à l'intérieur des pays. Pour la vaste majorité des hommes et des femmes, la mondialisation n'a pas répondu à leurs aspirations, simples et légitimes, à un travail décent. »

la Repubblica

L'Organizzazione internazionale del lavoro: "Creare opportunità per tutti"
La sfida della globalizzazione "buona"
L'Onu: ecco le regole per governare il libero mercato

Business Line

ILO offers 'feasible' funding to eliminate child labour.

O GLOBO

OIT desigualdade cresceu com globalização.

Frankfurter Rundschau

Globale Arbeitslosigkeit auf Rekordstand



Global jobless hits record high

FT.com

A 'catch 22' problem over jobs marketplace

THE KOREA TIMES

Globalization Fails to Improve Living Standards for Many: ILO

Le Monde

Eliminer le travail des enfants - un pari à 760 milliards de dollars.

The Guardian

Global economy 'must adjust to include millions it puts in poverty'
U.N. labor organization calls political will for a new global pact

Neue Zürcher Zeitung

Die Vision einer gerechteren Welt
Zur sozialen Dimension der Globalisierung

THE TIMES OF INDIA

India, US launch \$40-million drive against child labour

Liberation

Soutien total de la CISL à la demande de la Commission mondiale pour une mondialisation plus équitable

EL PAIS

La cuarta parte de los jóvenes está en paro y un 65% con empleo precario

El desempleo mundial se estima ya en 185.9 millones de afectados

DALNIK JAGRAN

2003 में बेरोजगारों की फौज साढ़े 18 करोड़ बढ़ी

प्राचा, न्यूजकॉल

विश्वीय कार्य शिवाय वर्ग में बेरोजगारी की संख्या पिछले 12 महीने 59 लाख तक पहुंच गई, लेकिन वर्ग के उत्थान में कार्रवाई के लिए कोई निश्चयवादी ठोस योजना में कुछ सुझाव बरकरा किया है।

185 Million join the ranks of unemployed in 2003, says the Annual ILO Report released on Friday

NEWS

Can globalisation be tamed?

A new report has called for radical changes in the direction of world economic policy to overcome the negative effects of globalisation.

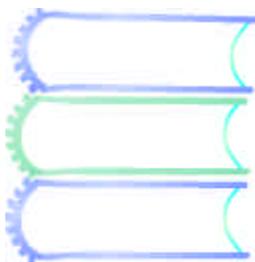
LE TEMPS

Le chômage est resté à un niveau record dans le monde en 2003, selon le BIT

La Repubblica

Rapporto 2003 dell'Ufficio internazionale del lavoro. Possibile schiarita nel 2004, ma con molte incognite. Disoccupati record nel mondo. Sono 186 milioni. Meno di un dollaro al giorno per 550 milioni

MÉDIATHÈQUE



■ **Investing in every child: An economic study of the costs and benefits of eliminating child labour.** BIT. IPEC, 2004. ISBN 92-2-115419-X.

L'OIT estime que, dans le monde, un enfant sur huit est exposé aux pires formes de travail, c'est-à-dire celles qui mettent en danger la santé physique et mentale et sont préjudiciables sur le plan moral. Cette étude est la première jamais réalisée sur les coûts et avantages économiques de l'élimination du travail des enfants. Le but de la comparaison n'est pas de démontrer la nécessité de cette élimination – qui est déjà requise dans les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT – mais d'en révéler les conséquences sur le plan économique. Les auteurs estiment que l'élimination du travail des enfants rapportera 5,1 milliards de dollars, soit près de sept fois plus que son coût, aux pays en développement et en transition, où les travailleurs enfants sont le plus nombreux. Éliminer le travail des enfants en mettant l'éducation à la portée de tous d'ici à 2020 coûtera environ 760 milliards de dollars.



■ **The High Road to Jepara: How the wood furniture industry in Central Java is facing the challenge of globalization.** BIT, 2004. Vidéo produite par l'Unité de l'audiovisuel en collaboration avec BIT-SEED. ISBN 92-2-115574-9.

Depuis les années quatre-vingt-dix, la vogue des meubles en teck importés d'Asie a ouvert des marchés à des milliers de petits producteurs de la région. La mondialisation a créé des débouchés mais aussi à une forte concurrence sur les prix. Pour conserver leurs marchés d'exportation, les petits producteurs de pays en développement sont tentés de rogner sur leurs frais de main-d'œuvre et de négliger les conditions de travail. Résultat : l'industrie indonésienne du meuble se trouve devant des choix difficiles. Les petites entreprises de la région de Jepara à Java central ont une tradition de sculpture sur bois raffinée, mais la mondialisation pourrait les obliger à réduire les coûts de travail et à déboiser leurs forêts pour survivre sur le marché mondial. Le BIT aide les fabricants et leurs ouvriers à s'orienter dans la voie royale, celle de la modernisation et de l'innovation, pour conquérir les marchés des produits haut de gamme, et mieux utiliser leurs maigres ressources tout en respectant les conditions de travail.



■ **Briser le plafond de verre - La promotion des femmes aux postes de direction.** Réactualisation janvier 2004, BIT. ISBN 92-2-215523-8. Téléchargeable à l'adresse : www.ilo.org/gender

Cette courte mise à jour de l'ouvrage sur le plafond de verre publié en 2001, présente l'évolution récente de la situation des femmes dans les postes de gestion, de direction et d'encadrement. Elle met en évidence certains des préjugés ancrés dans les institutions et les mentalités qui barrent encore l'accès des femmes aux postes à responsabilités et décrit des moyens d'aider celles-ci à progresser dans leur carrière. La conclusion de cette étude est que, dans l'ensemble, la situation des femmes dans l'emploi n'a guère évolué depuis 2001 : les femmes ont toujours des taux d'activité inférieurs à ceux des hommes, des taux de chômage plus élevés et des salaires nettement inférieurs. En outre, la proportion de femmes cadres n'a pratiquement pas bougé ces dernières années et dans les postes de gestion, la progression est lente et inégale. L'auteur propose des mesures et stratégies de nature à faciliter l'accès des femmes aux postes d'encadrement et de direction.



■ **Moving forward: Toward decent work for people with disabilities. Examples of good practices in vocational training and employment from Asia and the Pacific.** Sous la direction de Debra A. Perry. BIT, 2003. ISBN 92-2-113552-7.

Le lancement officiel de ce livre a eu lieu à Bangkok, à l'occasion de la Journée internationale des handicapés. A travers une série d'exemples concrets, les auteurs expliquent l'action entreprise par l'OIT et les partenaires sociaux, des ONG et des associations de personnes handicapées pour créer des emplois et des revenus pour des personnes handicapées. Ils présentent en outre des projets réalisés en Inde, au Cambodge, en Chine et dans d'autres pays de la région, qui permettent aux handicapés des zones rurales et éloignées d'accéder à l'emploi indépendant.



■ **La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations : Dynamique et impact.** Eric Gravel et Chloé Charbonneau-Jobin. BIT, 2003. ISBN 92-2-214830-4.

Chaque année, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations publie un rapport dans lequel elle examine la conformité de la législation et de la pratique des 177 Etats membres de l'OIT avec le droit international du travail. Les auteurs de cet ouvrage étudient l'impact des travaux de la commission et de son rapport dans les pays concernés. Ils analysent les résultats concrets du travail des experts indépendants à travers les changements apportés aux différents systèmes juridiques et politiques. La force de l'OIT réside dans sa recherche permanente d'un dialogue entre employeurs, travailleurs et Etats membres. Ensemble, ces acteurs font évoluer le droit et la pra-

tique afin que les normes internationales du travail deviennent une réalité dans tous les pays et sur tous les continents. Cette étude témoigne du chemin parcouru et montre aussi que des progrès peuvent encore être réalisés en vue de l'application effective du droit international du travail, condition du travail décent.



■ **A basic income grant for South Africa.** Guy Standing et Michael Samson, 2003, University of Cape Town Press. ISBN 1-91971-386-7.

En mars 2002, la commission d'enquête du gouvernement sud-africain sur la sécurité sociale a présenté les résultats de son évaluation des mesures susceptibles de remédier à la très grave pauvreté qui règne dans le pays. Son rapport indique que la garantie d'un revenu de base offre, plus que toute autre forme de protection sociale, la possibilité de réduire la pauvreté en favorisant le développement humain et l'accès à des moyens d'existence durables. Ce livre dresse un bilan des études réalisées à ce jour par les partisans et les détracteurs du revenu de base. Il pose les questions de savoir comment financer une telle allocation, si celle-ci peut favoriser la création d'emplois, la croissance économique et le développement social et si le gouvernement aura la volonté politique de la mettre en œuvre.



■ **Un revenu de base pour chacun(e).** Andrés November et Guy Standing, BIT, 2003. ISBN 92-2-215126-7. 30 francs suisses ou 22 euros.

Ce volume réunit les textes en langue française présentés lors du 9^e Congrès international de BIEN (Basic Income European Network), en septembre 2002, sur le droit à la sécurité du revenu. Ces textes sont consacrés essentiellement à l'état du revenu social ou revenu minimum en Suisse. Ils mettent en lumière les différents problèmes qu'a posés, et que pose toujours, l'introduction d'un tel revenu en Suisse.

■ **Minimum income schemes in Europe.** Sous la direction de Guy Standing. BIT, 2003. ISBN 92-2-114839-4. 39 francs suisses ou 25 euros.

Cet ouvrage examine l'évolution récente des politiques du revenu minimum en Europe occidentale. En ce début du XXI^e siècle, la pauvreté atteint, même dans les pays les plus riches du monde, un niveau que peu de sociologues auraient prévu cent ans plus tôt s'ils avaient eu connaissance du revenu par habitant de ces pays. Pourtant, de nombreux pays affirment que l'éradication de la pauvreté est l'objectif premier de la politique sociale et économique. Ce livre met en évidence les insuffisances des mesures prises par les pouvoirs publics et montre que les pays devraient s'attaquer aux inégalités salariales en optant pour l'allocation universelle plutôt que pour des allocations sélectives, destinées exclusivement aux pauvres. Il compare la situation de différents pays et analyse les politiques du revenu minimum en vigueur en France, au Portugal, en Italie, en Finlande, en Irlande, en Belgique et en Grèce.



■ **ILO Convention on Indigenous and Tribal Peoples, 1989 (No. 169):**

A manual. BIT, 2003, ISBN 92-2-113467-9. 20 francs suisses ou 13 euros.

Ce manuel explique la convention no 169 de l'OIT et la manière de l'appliquer pour obtenir la reconnaissance, la promotion et la protection des droits des peuples indigènes et tribaux. Il revient sur des notions fondamentales telles que celles de droits de l'homme, culture, terre, développement, éducation et santé en citant les articles correspondants de la convention. Chaque article fait l'objet d'une analyse descriptive qui s'appuie sur des exemples concrets et des récits d'expériences vécues par des populations indigènes et tribales.



■ **Concepts and strategies for combating social exclusion: An overview.** BIT/STEP, 2003, ISBN 92-2-113652-3. Téléchargeable en anglais, espagnol et portugais à l'adresse: www.ilo.org/public/English/protection/socsec

L'exclusion sociale et la pauvreté touchent des millions de personnes et il est peu probable que cette grave situation s'améliore au cours de ces prochaines années. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de réfléchir à des stratégies qui permettent d'y remédier. Pour ce faire, il faut commencer par élucider le concept d'exclusion sociale, complémentaire de celui de pauvreté. Le deuxième objectif de ce livre est de rendre compte des différentes formes d'exclusion en montrant comment les analyser, les mesurer et les rendre plus visibles. Le troisième objectif est de désigner les acteurs concernés et de décrire leur action : institutions et réseaux internationaux, gouvernements et administrations publiques, organisations de travailleurs et d'employeurs, tiers secteur, etc. Enfin, l'auteur propose des principes directeurs et illustre son propos par une foule d'exemples et de données d'expérience.



■ **The fight against poverty and social exclusion in Portugal: Experiences from the National Programme for the Fight against Poverty.** BIT, 2004, BIT/STEP. ISBN 92-2-113584-5. Existe également en portugais et en espagnol (version française à paraître).

Ce livre décrit l'un des moyens mis en œuvre par le Portugal pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale : le Programme national de lutte contre la pauvreté. Il décrit les principes directeurs et la méthodologie de ce programme et présente un certain nombre de mesures concrètes qui ont favorisé l'insertion sociale et la réduction de la pauvreté dans ce pays. Les conclusions et les leçons tirées

démontrent que ce programme a été efficace au Portugal et pourrait l'être aussi dans d'autres contextes pour remédier aux conséquences de l'exclusion sociale de la pauvreté. Cet ouvrage pose la question de l'action locale dans les cas où une politique sociale cohérente, fondée sur la participation et l'esprit de partenariat, est élaborée et appliquée à l'échelon national.



■ **Guide de gestion des mutuelles de santé en Afrique.**

BIT/STEP, 2003, ISBN 92-2-213872-4. 30 francs suisses ou 22 euros.

Cet ouvrage a été conçu pour répondre aux besoins des responsables de la gestion des mutuelles de santé en Afrique. Il vise à renforcer les compétences et les connaissances des gestionnaires des mutuelles ainsi qu'à consolider les capacités des structures d'appui aux organisations mutualistes. Ce guide, produit par le Programme STEP, est basé sur l'expérience et la contribution de multiples acteurs en Afrique et a également bénéficié de l'apport de l'Association internationale de la mutualité (AIM).



■ **Preventing and responding to violence at work.** Kimberly Ann Rogers et Duncan Chappell, 2003, ISBN 92-2-113374-5. 25 francs suisses ou 36 euros. Voir également : www.ilo.org/publications

Cet ouvrage propose des orientations concrètes sur la manière d'éviter la violence en milieu professionnel en montrant quels sont les facteurs et les situations qui favorisent cette violence. Les auteurs traitent la question dans une double perspective.

Premièrement, ils décrivent les moyens déjà mis en œuvre pour répondre à la violence. Pour ce faire, ils passent en revue toute une série de directives et de mesures conçues par des gouvernements, syndicats, groupes d'étude, experts de la violence au travail, groupements d'employeurs et secteurs d'activité, et en dégagent un ensemble de bonnes pratiques. Deuxièmement, se plaçant dans une optique de gestion des risques, ils présentent dans le détail des moyens fiables et efficaces de concevoir des programmes de prévention. Ils indiquent comment évaluer et formuler le risque de violence, comment élaborer et appliquer des mesures de prévention et d'intervention, vérifier l'efficacité de ces mesures et analyser le processus de gestion des risques.

Outre la présentation de stratégies déterminantes pour la réduction des risques de violence en milieu professionnel, cet ouvrage propose une réflexion sur la manière de se préparer à la violence, de réagir en cas d'incident grave et de se remettre d'un tel incident.

■ **Revue internationale du Travail, vol. 142, n° 3.**

BIT, Genève, 2003. ISSN 1564-913X. 30 francs suisses. Dans le premier article de ce numéro, Wouter Van Ginneken passe en revue les méthodes et les pratiques qui ont fait leurs preuves pour étendre la protection sociale dans les pays en développement, notamment les pays à faible revenu, et ce pour trois grandes composantes de la sécurité sociale: l'assurance maladie, les pensions et les prestations financées par l'impôt. Dans le deuxième article, Saliha Doumbia et Dominique Meurs se fondent sur des données empiriques pour évaluer l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans le secteur moderne au Mali. Ils ne décèlent pas de différences significatives de rémunération, à qualification égale, mais une forte ségrégation professionnelle. Dans le troisième article, Olivier Boiral s'interroge sur la pertinence et les limites des codes d'éthique pour promouvoir l'application effective des normes du travail dans les activités de production des multinationales. Bien que les multinationales utilisent parfois ces codes pour regagner la confiance de la société, la crédibilité et la vérification de ceux-ci restent problématiques. Dans le dernier article, Mohammed Bougroum et Aomar Ibourk évaluent l'action des pouvoirs publics contre le chômage des jeunes diplômés au Maroc.

Vol. 142, n° 4. Numéro spécial sur la discrimination. Dans l'article introductif, Manuela Tomei examine les notions de discrimination et d'égalité et démontre que la politique des pouvoirs publics devrait être fondée sur la combinaison de plusieurs approches conceptuelles de l'égalité. Dans le deuxième article, Adelle Blackett et Colleen Sheppard plaident en faveur de mesures permettant de lever tous les obstacles structurels qui empêchent aujourd'hui la négociation collective d'être un véritable instrument au service de l'égalité. Dans l'article suivant, Barbara Harriss-White propose une réflexion sur la discrimination dans le secteur informel et les moyens d'y remédier. Elle constate qu'en l'absence de réglementations publiques, ce secteur est gouverné par « les régulations sociales » d'ordre identitaire. Virginie Pérotin, Andrew Robinson et Joanne Loundes démontrent ensuite, en s'appuyant sur des données empiriques détaillées (Australie et Royaume-Uni), que les mesures prises par les entreprises, grandes et petites, pour favoriser l'égalité des chances ont des effets positifs sur la productivité du travail. Dans le cinquième article, Marco Fugazza s'inspire de modèles théoriques de la discrimination raciale pour proposer des politiques multidimensionnelles, adaptées à la lutte contre les formes de discrimination insidieuses et masquées dont la législation ne peut, à elle seule, venir à bout. Ce numéro de la *Revue* se termine par une « perspective » dans laquelle Janine Rodgers et Jill Rubery montrent comment le revenu minimum peut améliorer le bien-être des groupes vulnérables qui sont victimes de discrimination, même au-delà du secteur organisé.

JE NE SUIS PAS INFÉRIEURE AUX AUTRES



MOI AUSSI, JE SUIS QUALIFIÉE

Aujourd'hui, la discrimination barre la route d'un avenir meilleur à des millions de gens

Il faut que cela change.

Sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail, toutes les nations du monde, en signant la **Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail**, se sont engagées à mettre un terme à la discrimination au travail afin que chacun puisse exploiter son potentiel.

POUR UN MONDE MEILLEUR, IL FAUT METTRE FIN AU TRAVAIL FORCÉ



Organisation internationale du Travail

www.ilo.org/declaration